GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

Au service de la communauté policière depuis 1938

Vol. 72, Nº 2, 2010
www.grc-rcmp.gc.ca

AUTOPSIE D'UN CRIME GRAVE

Chercher le pourquoi des crimes gratuits

Affaire Pickton
Comment la police a épinglé le pire tueur en série de l'histoire canadienne

Criminalité en haute mer
Piraterie dans le canal de Suez

Patrouille sur le Web
Médias sociaux et répression criminelle

Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Canada

Les enquêtes complexes : un sujet à examiner en profondeur

Qu'est-ce qu'un crime grave? Qu'il s'agisse de violence dans les écoles ou de tueurs en série, les titres à la une les plus troublants renvoient souvent à des crimes graves. La plupart d'entre nous s'expliquent mal les atrocités commises par l'homme, mais les policiers, eux, sont témoins chaque jour d'histoires d'horreur.

Par « crime grave », on entend habituellement toute affaire qui ne s'inscrit pas dans les tâches policières quotidiennes et qui porte sur ce qui suit (liste non exhaustive) : crimes en série contre la personne, homicides et tentatives d'homicide, morts suspectes, personnes disparues (acte suspect présumé), décès résultant de l'intervention d'un policier, enquêtes administratives ou publiques d'envergure, accidents ou catastrophes à multiples victimes.

Pour enquêter de manière approfondie sur des infractions figurant parmi les plus graves au *Code criminel*, il faut user de tactiques et de techniques stratégiques. Des groupes d'enquêteurs spécialisés aux analystes du comportement, en passant par les bonnes vieilles méthodes policières, les services de police de partout tentent par tous les moyens de mettre de l'ordre dans le monde des crimes graves. Le présent numéro de la *Gazette* traite d'affaires hautement médiatisées, de diverses méthodes d'enquête employées pour les crimes graves, et de ce que l'on retient de certaines enquêtes. Caroline Ross se penche sur l'enquête conjointe menée pour découvrir le pire présumé tueur en série du Canada et sur la patience, la persévérance et les efforts concertés qu'il a fallu pour l'épingler.

Une enquête complexe menée de manière responsable et transparente débouche sur des arguments plus solides et des condamnations, et la GRC travaille en vue d'accroître cette responsabilisation. L'article intitulé « Au-delà des lieux de crime » traite de la gestion des cas graves (GCG) et de quelques initiatives de la GRC qui visent à mieux donner suite aux principes fondamentaux de la GCG dans les enquêtes.

De nos jours, il suffit de quelques minutes pour qu'un incident grave soit médiatisé. La transmission en direct aux réseaux de presse, à Internet et aux réseaux de médias sociaux comme Twitter font que les médias peuvent aider ou nuire au déroulement d'enquêtes criminelles importantes. Les hauts dirigeants de la police du Grand Manchester étudient le rôle des médias, la façon de collaborer avec eux et l'appui que ces derniers peuvent fournir lors d'une enquête.

Les tueurs de masse, en série et à la chaîne font l'objet d'un examen des professeurs James Alan Fox et Jack Levin. Auteurs de plusieurs ouvrages sur le sujet, ces derniers établissent les trois sous-catégories de meurtres multiples de même que les caractéristiques et les circonstances qui s'y rapportent.

En plus du dossier sur les crimes graves, nous vous présentons nos rubriques habituelles qui portent, entre autres, sur une nouvelle initiative visant à améliorer la formation tactique et sur un partenariat communautaire établi par la police dans le but de réduire la criminalité et de relancer l'économie.

Nous ne pourrions passer sous silence les Jeux olympiques d'hiver de 2010. Même si la flamme s'est éteinte à Vancouver, l'esprit olympique, lui, continue de briller. Le Canada n'est pas prêt d'oublier les Jeux de Vancouver 2010, et Joanna Burgess examine comment la GRC a collaboré avec environ 15 500 policiers, militaires et agents de sécurité pour assurer la sécurité des Jeux. Près de 4 500 membres des Forces canadiennes ont participé à l'événement et le contre-amiral Tyrone Pile amène les lecteurs dans les coulisses de l'Opération Podium.

Nous espérons que ce numéro de la *Gazette* vous plaira et sachez que vos commentaires et vos suggestions d'articles sont toujours les bienvenus.

Kim Gault

Autres ressources de la Bibliothèque du Collège canadien de police sur les crimes graves

www.cpc-ccp.gc.ca/library-biblio/library-biblio-fra.html

Livres

Arcado, Gino. *Criminal Investigation: Forming Reasonable Grounds*. Toronto, Ont., Canada: Edmond Montgomery Publications, 2009. HV 8073 Ar2.

Boilard, Jacques. *Effectuer une enquête criminelle*. Sherbrooke, Qué., Canada: Éditions André Fontaine, 2007. HV 8073 b63.

Cronin, James M. *Promoting Effective Homicide Investigations*. Washington, D.C., U.S.A.: Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice, 2007. HV 8079 .H6 C885.

Fiszauf, Alec. *The Law of Investigative Detention*. Markham, Ont., Canada: LexisNexis, 2008. KE 9265 F57.

Morton, Robert J. *Serial Murder: Multi-Disciplinary Perspectives for Investigators*. Washington, D.C., U.S.A.: U.S. Department of Justice, 2005. HV 6542 Se63.

Ord, Brian. *Investigative Interviewing Explained*. Chatswood, NSW, Australia: LexisNexis/Butterworths, 2008. HV 8073.3 O74.

Articles

Dean, Geoff. "Creativity as a Determinant of Thinking Style in Police Investigations." *International Journal of Police Science and Management*, Vol. 9, No 2 (2007), p. 112-121.

Geberth, Vernon. "10 Most Common Errors in Death Investigations: Part 1." *Law and Order*, Vol. 55, No 11 (Nov. 2007), p.84-89.

Geberth, Vernon. "10 Most Common Errors in Death Investigations: Part 2." *Law and Order*, Vol. 56, No 1 (Jan. 2008), p. 81-84.

Needham, Martin. "Regionalization of Investigations: Solving Smart Crime with Regional Intelligence." *Journal of California Law Enforcement*, Vol. 40, No 4 (2006), p. 23-29.

Paris, Brian. "Selecting Personnel for Multi-Agency Task Forces." *Law and Order*, Vol. 55, No 12 (Jan. 2007), p. 51-54.

Safarik, Mark E. "Solving a High-Profile Homicide: The Practical Application of Research, Science, and Investigative Experience." *Law Enforcement Executive Forum*, Vol. 8, No 1 (2008), p. 65-71.

Salfati, C. Gabrielle. "Canadian Homicide: An Investigation of Crime-Scene Actions." *Homicide Studies*, Vol. 10, No 2 (May 2006), p. 118-139.

GAZETTE

Au service de la communauté policière depuis 1938

Vol. 72, Nº 2, 2010

Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

Dossiers

Autopsie d'un crime grave

7 Comment la police a épinglé le pire tueur en série de l'histoire canadienne
10 Profilage criminel : une question d'expérience et non de chance
11 Au-delà des lieux de crime : mener des enquêtes de façon responsable
14 Doter la police australienne de pouvoirs accrus
16 Composer avec les médias lors d'enquêtes majeures
18 Coup d'oeil sur les crimes haineux au Canada
19 ShotSpotter contribue à réduire la violence à Rochester
20 Gestion des enquêtes sur les crimes graves
22 Incidents critiques dans les écoles : comment s'y préparer?
24 Tueur de masse, en série, à la chaîne : Distinction ou distraction
26 Répression des crimes graves en haute mer

Rubriques

2 Éditorial
4 Actualités
6 Entretien avec John Bond, Ph.D., expert judiciaire
12 Débat de spécialistes — Quelles tendances actuelles auront la plus grande incidence sur l'orientation future des enquêtes sur les crimes graves?
28 Saviez-vous que...
29 Reportage — Jeux olympiques de Vancouver 2010 : mission accomplie
30 Reportage — Rôle des Forces canadiennes lors des Jeux
32 Pratique exemplaire — Réduire la criminalité et relancer l'économie
34 À l'avant-scène
36 De nos partenaires — Améliorer le soutien aux opérations tactiques
38 Les dernières tendances — Recours aux médias sociaux dans la lutte contre le crime

SUR LA COUVERTURE :

Confrontés à des crimes odieux, les enquêteurs chargés des crimes graves sont responsables de chaque aspect des affaires qu'on leur confie. Qu'il s'agisse de l'analyse des lieux de crime, de la collecte de preuves, d'interrogatoires de témoins et de suspects, et des témoignages en cour, les enquêtes sur les crimes graves comportent de multiples volets.

Éditrice – Nancy Sample **Rédactrice en Chef** – Kim Gault **Journaliste** – Caroline Ross **Graphisme** – Jennifer Wale
Administration et diffusion – Michel Ravary **Traduction** – Services de traduction de la GRC **Imprimerie** – Performance Printing

Comité éditorial de la *Gazette*
S.é.-m Lori Lynn Colbourne – Insp. Craig Duffin – Sam Jaroudi – Sandra Porter
– Roberta Sinclair, Ph.D. – Brian Yamashita, Ph.D.

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel. On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la Rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. **Pour communiquer avec nous** : La rédactrice en chef — la *Gazette* de la GRC, immeuble L.H. Nicholson, pièce A200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) CANADA K1A 0R2, par téléphone : (613) 998-6307, par télécopieur : (613) 993-3098, par courriel : gazette@grc-rcmp.gc.ca, par Internet : ***www.grc-rcmp.gc.ca/gazette/index-fra.htm*** © 2010 GRC.

PASSER LE RELAIS DE LA SÉCURITÉ DES JO

Les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010 ont pris fin en mars, mais l'organisation de la sécurité des Jeux a laissé sa marque, en partie grâce aux efforts de l'Équipe du Programme de la police et des visites internationales (PPVI) de la GRC.

Fonctionnelle de septembre 2008 à mars 2010, cette équipe de neuf personnes a accueilli 75 délégations nationales et étrangères totalisant plus de 700 représentants des milieux policiers, gouvernementaux et de sécurité venus observer à Vancouver le Groupe intégré de la sécurité (GIS) préparer le plus vaste déploiement de sécurité de l'histoire canadienne.

« Nous avons reçu des délégations du Royaume-Uni, de Russie, de France, d'Allemagne, de Singapour, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et d'Inde, énumère le s.é.-m. Kelly Auld de la GRC, qui dirigeait le PPVI. Nous avons également reçu des confrères d'autres corps policiers (notamment ceux qui devront assurer la sécurité des sommets du G8/G20 cet été au Canada). »

L'équipe du PPVI préparait pour chacune d'elles un programme détaillé, comprenant jusqu'à quatre journées consacrées à des exposés de situation, des réunions d'information détaillées et la visite des différents sites. On leur distribuait également des DVD et une brochure résumant la structure et les plans de mobilisation du GIS.

Le s.é.-m. Auld explique que les visiteurs étaient particulièrement intéressés par la structure de commandement et de contrôle du GIS, regroupant quelque 16 000 policiers, militaires et employés de sécurité du secteur privé provenant de plus de 70 agences et organismes canadiens chargés de sécuriser un territoire de 15 000 km^2 en ville et dans l'arrière-pays.

Le surint. pr. Jim Busby du London Metropolitan Police supervise les préparatifs de sécurité des JO de 2012 qui se dérouleront à Londres. Quatre de ses collègues et lui se sont rendus à Vancouver en 2008 à l'invitation du PPVI.

« C'était une expérience inédite, confie-t-il. Nous avons vu le GIS à l'œuvre et avons pu nous faire une idée concrète de la manière dont les organismes doivent collaborer pour organiser une opération de sécurité de cette envergure. » Il ajoute qu'il s'en est inspiré en partie pour structurer son propre effort de sécurité.

Les bonnes pratiques du PPVI et du GIS seront publiées dans un rapport afin de servir à la planification d'événements similaires à l'avenir.

— Caroline Ross

SÉCURITÉ ROUTIÈRE INTÉGRÉE

Comment les organismes d'application de la loi peuvent-ils améliorer la sécurité sur les routes les plus achalandées et les plus dangereuses de l'Alberta?

D'après un projet pilote réalisé en 2009 par la Sécurité routière (SR) de la GRC en Alberta et l'Alberta Sheriff Highway Patrol, il faut intégrer les efforts des groupes provinciaux de la sécurité routière.

On a fait l'essai de quatre modèles de sécurité routière et conclu que l'intégration des ressources de la GRC et des shérifs était la manière la plus efficace de renforcer l'application de la loi, d'accroître la visibilité et d'inciter les conducteurs à la prudence sur les routes. Les deux organisations travaillent maintenant à former environ 20 groupes intégrés de la sécurité routière (GISR) dans la province d'ici 2012.

« Il est très difficile d'offrir des services de sécurité routière modernes avec seulement une ou deux personnes (qui appliquent la loi) à un endroit, affirme l'insp. James Stiles, chef de la SR de la GRC en Alberta. L'intégration permet de doubler ou tripler les ressources nécessaires à l'adoption de stratégies de sécurité routière plus efficaces comme les arrêts d'inspection, les vérifications du port de la ceinture de sécurité et la répression aux intersections. »

En Alberta, quelque 178 policiers de la SR de la GRC et 107 shérifs routiers font respecter le Code de la route. Les shérifs, des agents de la paix qui relèvent du Solliciteur général et du Ministère de la sécurité publique de l'Alberta, n'enquêtent pas sur des infractions criminelles comme la conduite avec facultés affaiblies ou la possession de drogues; ils confient ces affaires à la GRC.

Le jumelage shérifs-policiers pendant les quarts de travail du GISR élimine le dédoublement des efforts et facilite la transition des enquêtes criminelles, soutient le chef adjoint Rick Gardner, directeur par intérim de l'Alberta Sheriff Highway Patrol. Les shérifs peuvent également accélérer les enquêtes en aidant avec la paperasse, le remorquage et les fonctions connexes à l'arrestation.

Cap. Darrin Turnbull

Le gend. Matthew Labelle de la GRC (gauche) et le shérif Jason Delaney du GISR d'Airdrie (Alberta) travaillent ensemble sur les lieux d'un accident.

À Airdrie, un site du projet pilote du GISR, le cap. Darrin Turnbull de la GRC dit que les membres de la SR portent beaucoup plus d'accusations pour des infractions au *Code criminel* depuis qu'ils collaborent avec les shérifs.

« Le moral est meilleur, affirme le cap. Turnbull. Les membres de la GRC ne travaillent plus seuls et les shérifs apprennent de nouvelles compétences. À mon avis, l'intégration est une réussite. »

— Caroline Ross

UNE MESURE LÉGISLATIVE QUI CIBLE LES PREMIÈRES ÉTAPES DU VOL D'IDENTITÉ

Des renseignements relatifs à des cartes de crédit volées à l'usurpation complète d'une identité, le vol et la fraude d'identité au Canada sont des activités lucratives. En 2009, le Centre d'appel antifraude du Canada a reçu des plaintes de fraude d'identité de 11 095 victimes au pays, pour des pertes de plus de 10 M$. La fraude par carte de paiement constituait l'activité la plus fréquente, mais de nombreux incidents de vol d'identité ne sont pas signalés.

Le 8 janvier 2010, le projet de loi S-4 très attendu a été adopté. Il apporte plusieurs modifications et crée trois nouvelles infractions « de base » au *Code criminel* afin de cibler les activités illégales associées au vol d'identité, à savoir :

- l'obtention et la possession de renseignements relatifs à l'identité dans l'intention de les utiliser dans la perpétration d'un crime;
- le trafic de renseignements relatifs à l'identité en sachant qu'ils pourraient être utilisés à des fins criminelles;
- la possession ou le trafic illégal de documents d'identité émis par le gouvernement.

La plupart des infractions contre la propriété prévues au *Code criminel* datent d'avant l'arrivée d'Internet et de l'informatique. Jusqu'à maintenant, copier des renseignements personnels, même pour s'en servir à des fins criminelles, ne constituait pas un délit. Les policiers ne pouvaient déposer des accusations qu'une fois la fraude commise. Ce projet de loi permet de remédier à ce problème et d'arrêter les organisations criminelles impliquées dans cette activité dès le début.

« Le trafic de renseignements personnels est un grave problème. Les documents d'identification canadiens sont précieux et convoités par les organisations criminelles », affirme la cap. Julie Beaulieu des Délits commerciaux de la GRC. De nos jours, les voleurs peuvent s'exécuter loin de leurs victimes, accéder à une foule de renseignements personnels et transmettre les données volées rapidement et facilement partout dans le monde. Ce projet de loi aura donc des répercussions énormes sur la scène internationale puisqu'il offre à la police des outils efficaces pour lutter contre cette activité criminelle rampante.

L'imposition de peines plus sévères permet de contrer la croyance voulant que le Canada soit le paradis des fraudeurs. Les Délits commerciaux élaborent actuellement une stratégie nationale sur le vol d'identité et la fraude qui misera sur la prévention, la répression et les poursuites. Le projet de loi S-4 sera assurément un outil essentiel.

— Kim Gault

UN OUTIL DE RECHERCHE RENFORCE LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE

En un clic dans le réseau d'information de la police nationale, la police canadienne et ses partenaires de la sécurité peuvent maintenant interroger en temps réel les bases de données criminelles d'INTERPOL.

Accessible aux policiers depuis le 21 juin 2009, ce nouvel outil permet, avec un nom ou un numéro de passeport, de fouiller les bases de données d'INTERPOL à partir d'un terminal du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Ces bases recensent plus de 190 000 personnes recherchées dans le monde et plus de 20 millions de documents de voyage volés ou perdus.

« Ouvrir aux agents de première ligne l'accès en temps réel aux bases de données d'INTERPOL renforce la capacité de la collectivité d'application de la loi à protéger la souveraineté du Canada », déclare l'insp. Bob Resch, directeur d'INTERPOL Ottawa. Ces données complètes et exactes à leur portée, les agents sont mieux en mesure d'arrêter les criminels qui veulent entrer au pays pour éviter la prison ou commettre d'autres crimes.

L'interface de recherche est le fruit de deux ans de collaboration entre INTERPOL et la GRC, qui gère le réseau du CIPC au nom de plus de 380 organismes canadiens d'exécution de la loi et de partenaires de la sécurité, dont l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le 31 janvier 2010, les utilisateurs du CIPC avaient soumis 132 135 requêtes pour lesquelles ils avaient obtenu 529 correspondances sur les bases de données criminelles d'INTERPOL.

D'après le s.é.-m. Kevin Fahey d'INTERPOL Ottawa, l'ancien système aurait donné seulement quelques correspondances, voire aucune. De plus, le personnel entrait manuellement les données d'INTERPOL dans le CIPC, ce qui, pour un seul dossier, prenait souvent des jours, même des semaines, et les agents n'accédaient qu'à une fraction des dossiers d'INTERPOL

— à savoir les 5000 notices rouges (alertes pour personnes recherchées) que le bureau d'Ottawa pouvait traiter en une année.

Selon le surint. Guy Parent de la GRC, directeur des Programmes et des Politiques du CIPC, les fugitifs internationaux pouvaient profiter des lacunes et des retards qu'occasionnait le vieux système pour s'introduire au Canada. La nouvelle interface les élimine et augmente la sécurité des agents.

Dans l'avenir, la GRC et INTERPOL espèrent intégrer à cet outil l'accès aux données internationales sur les véhicules automobiles volés.

— Caroline Ross

Visualiser les empreintes digitales sur des douilles

Une nouvelle technique pour résoudre les affaires non classées?

À peine pense-t-on avoir épuisé toutes les pistes dans une affaire qu'une nouvelle technique fait son apparition et vient feter la lumière sur de vieilles empreintes. Cité par la revue Time *magazine comme le père d'une des 50 plus grandes inventions de 2008, l'expert judiciaire John Bond, Ph.D., a accepté de répondre aux questions de notre collaboratrice de la* Gazette*, Kim Gault.*

Université de Leicester

L'expert judiciaire John Bond, Ph.D., a mis au point une nouvelle technique de visualisation des empreintes latentes sur des douilles en laiton.

Vous avez commencé votre carrière dans la physique; qu'est-ce qui vous a amené dans la police?

J'ai répondu à une annonce qui me paraissait intéressante pour le poste de chef des Services des sciences judiciaires de la Police du Northamptonshire. Je n'avais aucune expérience, mais j'ai vite appris qu'il s'agissait en fait d'appliquer d'autres disciplines scientifiques à la résolution des crimes. Une grande partie des recherches visant à rehausser les empreintes digitales s'appuient sur la chimie; pour ma part, j'ai examiné la chose sous l'angle de la physique et de la corrosion des métaux. L'Université de Leicester s'est intéressée à mes travaux et, en 2007, m'a nommé chercheur associé.

Quelle est l'importance des empreintes digitales dans la résolution des crimes et comment votre technique permet-elle de visualiser les empreintes latentes?

La preuve dactyloscopique (du moins au Royaume-Uni) est le moyen le plus courant et le plus fiable d'identifier un suspect et de résoudre un crime. Lorsqu'on touche un objet, nos doigts, imprégnés de sueur, laissent une trace du détail papillaire; ce qui permet de visualiser les empreintes digitales par les techniques conventionnelles. Dès le début de nos recherches, nous avons découvert que la sueur pouvait aussi corroder certains métaux et imprimer le détail papillaire dans la corrosion. Même si l'objet a été lavé, la corrosion demeure. Étant physicien, je me suis intéressé à la manière dont la corrosion peut modifier les propriétés électriques des métaux et j'ai découvert que les zones de corrosion ont un potentiel plus faible que les zones non corrodées lorsqu'on applique un fort courant électrique (quelque 2500 volts). Cette différence de potentiel permet d'attirer une fine poudre de carbone sur les zones corrodées, laissant apparaître l'empreinte digitale. Pour le moment, on obtient de meilleurs résultats avec le cuivre et ses alliages, dont le laiton; moins avec les métaux précieux, comme l'or et le platine.

> “Dès le début de nos recherches, nous avons découvert que la sueur pouvait aussi corroder certains métaux et imprimer le détail papillaire (de l'empreinte digitale) dans la corrosion.”

Pour quelles affaires vous sollicite-t-on?

Des homicides principalement. On se souvient surtout de ceux pour lesquels un policier nous a rendu visite. Dans ces cas, une fois les douilles examinées, nous en apprenons davantage sur le dossier, les victimes, etc. J'ai particulièrement en mémoire le meurtre de Marianne Wilkinson à North Richland Hills (Texas). Le détective Tony Roten est venu nous voir en personne et nous avons beaucoup appris sur la victime, ses proches et le crime. Nous avons même reçu des courriels de proches de Marianne à propos de notre travail. Ça rend le cas plus réel, même si l'homicide a eu lieu à des milliers de kilomètres.

Parlez-nous de votre passage à l'émission « America's Most Wanted »

L'émission « America's Most Wanted » a reconstitué l'homicide de Marianne Wilkinson et nous avons accueilli l'animateur John Walsh à qui nous avons montré notre technique. Nous avons trouvé une empreinte sur l'une des douilles alors que toutes les autres techniques conventionnelles avaient échoué. Nous ne perdons jamais de vue qu'il s'agit de résoudre un crime, souvent lorsque tous les autres moyens ont échoué. Nous ne refusons donc jamais d'examiner les douilles qu'on nous soumet.

Êtes-vous les seuls, vous et votre personnel, à pouvoir appliquer cette nouvelle technique?

Pour le moment, oui. Cependant, l'équipement est en cours de fabrication et, si tout se passe bien, les corps policiers devraient pouvoir en faire l'acquisition d'ici la fin de l'année et l'utiliser.

Travaillez-vous sur d'autres techniques susceptibles d'améliorer le travail de la police technique?

Je vais bientôt amorcer un projet qui porte sur les effets de la corrosion sur les propriétés optiques des métaux (en utilisant encore là la physique plutôt que la chimie). La corrosion forme sur le laiton une mince couche composée de zinc et d'oxyde de cuivre qui absorbe la lumière à une longueur d'onde différente de celle à laquelle elle est réfléchie. J'espère découvrir d'autres moyens de visualiser la corrosion des métaux par les empreintes digitales. Les premiers travaux que nous avons menés à la fin de l'année dernière avec le Service des renseignements criminels de l'U.S. Naval se sont révélés prometteurs en ce qui concerne la corrosion du laiton en Irak. Nous recherchons un moyen de visualiser facilement les empreintes digitales sur les engins explosifs artisanaux. ■

Comment la police a finalement épinglé ROBERT PICKTON

L'exploit du Groupe de travail sur les femmes disparues de Vancouver

Par Caroline Ross

Le 5 février 2002, le gend. Nathan Wells du Groupe de la délinquance urbaine de Port Coquitlam a exécuté le deuxième mandat de perquisition de sa carrière sur une ferme porcine près de Vancouver (C.-B.) alors que deux membres du Groupe de travail sur les femmes disparues (GTFD) de Vancouver se tenaient disponibles hors site.

Le gend. Wells et ses collègues cherchaient une arme à feu, et le GTFD, une aiguille dans une botte de foin. Le GTFD, une équipe mixte de la GRC et de la Police de Vancouver, enquêtait sur la disparition d'une cinquantaine de femmes du quartier Downtown Eastside de Vancouver. La ferme avait attiré son attention parce qu'elle appartenait à l'une des 60 personnes d'intérêt visées par l'enquête. Le GTFD espérait une découverte. Il a été servi.

Dans la maison mobile de Robert « Willie » Pickton, les policiers ont trouvé des pièces d'identité et un inhalateur appartenant à des femmes récemment disparues du Downtown Eastside. C'était la première piste concrète dans l'enquête sur Pickton, qui serait plus tard accusé du meurtre au premier degré de 27 femmes après la découverte de leurs restes ou de leur ADN sur sa propriété, ce qui lui vaudrait le titre du pire tueur en série de l'histoire du Canada*.

Comment le GTFD a-t-il fait cette découverte cruciale? Ce n'était pas un hasard, affirme Don Adam, l'inspecteur retraité de la GRC qui a dirigé l'équipe jusqu'en novembre 2004, mais plutôt le résultat d'une méthodologie et d'un travail d'équipe solides. La volonté de peser les coûts et les avantages de chaque décision relative à l'enquête y était aussi pour quelque chose.

Les débuts de l'enquête

En décembre 2000, on a demandé à Don Adam de diriger une initiative afin de raviver une enquête du Service de police de Vancouver (SPV) qui piétinait. L'enquête en question portait sur la disparition de 27 femmes du Downtown Eastside de Vancouver, quartier de prédilection des travailleurs du sexe et des consommateurs de drogue.

Le SPV cherchait un tueur en série, un homme qui aurait aussi, selon des études en sciences du comportement, tué trois femmes et abandonné leur corps près de chemins forestiers dans la vallée du Fraser en 1995. Ce « tueur de la vallée du Fraser » avait laissé des traces d'ADN sur un lieu de crime, et le SPV utilisait son profil génétique pour éliminer des suspects dans l'enquête sur les femmes disparues du Downtown Eastside. Selon les agents du SPV, aucune autre femme n'avait disparu de ce quartier depuis 1999. L'enquête avait été abordée dans une perspective purement rétrospective; les agents talonnaient activement leurs suspects, mais l'enquête stagnait.

« Devant un problème d'une telle ampleur, il faut d'abord examiner l'enquête, estime Don Adam. Il ne s'agit pas d'essayer de trouver le tueur, mais de voir si les enquêteurs chargés de l'affaire ont suivi une méthodologie permettant d'explorer tous les angles du dossier. »

Don Adam et une petite équipe d'agents de la GRC et du SPV ont passé les quelques mois suivants à évaluer les assises de l'enquête du SPV, qui durait depuis deux ans. Comme ils n'ont rien tenu pour acquis, ils ont réussi à découvrir certaines faiblesses.

Fausse logique

Le premier point faible était le lien qui avait été établi entre les femmes du Downtown Eastside et les victimes de la vallée du Fraser, dit Don Adam. Celles-ci avaient été abandonnées près de chemins forestiers accessibles, tandis que celles-là avaient disparu sans trace.

« Si vous avez réussi à faire disparaître 27 personnes sans éveiller de soupçons, pourquoi laisseriez-vous ces trois corps à un endroit où ils seraient trouvés, alors qu'en y mettant un petit effort de plus, vous pourriez les faire disparaître à jamais en les jetant dans un ravin à un mètre de là? Ce n'est pas logique », fait remarquer Don Adam.

L'équipe d'examen a donc rejeté le lien établi selon les sciences du comportement, estimant qu'il limitait trop la portée de l'enquête. « Nous avons décidé de ne pas présumer que notre tueur était aussi celui de la vallée du Fraser, explique Don Adam. Il fallait donc recommencer au début. »

Mais l'équipe était plus près du but qu'elle ne le croyait. Robert Pickton, écarté auparavant pour cause d'incompatibilité avec le profil génétique du tueur de la vallée du Fraser, était de nouveau sur la liste des suspects, statut qui avait été noté dans le système informatique national de la police. Un an plus tard, le gend. Wells verrait cette note en préparant son mandat de perquisition et demanderait au GTFD de se tenir disponible pendant la fouille du 5 février.

Portée élargie

L'équipe d'examen a aussi remis en question la décision d'aborder l'enquête dans une perspective purement historique. Présumer que le tueur se tenait tranquille, c'était renoncer à la possibilité qu'il puisse encore être actif, même s'il ne commettait plus de meurtres.

« Quand un tueur reste actif, il finit par commettre des erreurs, affirme Don Adam. Il faut donc rester à l'affût de toute piste relative à un incident semblable pour faire intervenir le groupe de travail dans l'enquête immédiatement. Dans notre cas, il fallait surveiller les tentatives d'enlèvement et les situations où des femmes avaient été portées disparues. »

L'équipe d'examen n'était pas prête à accepter le bien-fondé de la perspective historique tant qu'elle n'avait pas scruté chaque élément de preuve au dossier. Par conséquent, lorsque le GTFD a été créé officiellement en septembre 2001, les enquêteurs travaillaient déjà sur deux fronts : un groupe se penchait sur les dossiers antérieurs, et l'autre cherchait activement de nouvelles pistes ou des preuves récentes qui pourraient démasquer le tueur. Une stratégie qui a porté ses fruits.

Resserrement de l'étau

En 2001, les membres du groupe de travail ont identifié 18 autres femmes du Downtown Eastside disparues depuis 1999. Deux d'entre elles fourniraient des pistes à la police lors de la fouille du 5 février. Lorsque des restes humains ont été déterrés des mois plus tard, l'identité des victimes a été confirmée grâce aux profils génétiques familiaux que le GTFD avait persisté à recueillir et à verser à la banque de données génétiques du laboratoire judiciaire de Vancouver.

> « Devant un problème d'une telle ampleur, il faut d'abord examiner l'enquête. »
>
> *Don Adam*

Le GTFD examinait par ailleurs les agressions sexuelles ou autres et les enlèvements liés à son bassin de victimes. Il a soumis d'anciennes pièces à conviction aux fins d'analyse génétique, s'est penché sur de nouvelles infractions impliquant ses suspects clés et a informé les services de police municipaux de son mandat élargi, d'où sa présence lors de la perquisition du 5 février.

Même sans la découverte à la ferme, estime Don Adam, l'étau se resserrait peu à peu sur Pickton. Les membres du GTFD sillonnaient les rues, suivaient les travailleuses du sexe et restaient à l'affût de toute activité suspecte. Ils savaient que les enlèvements

Prenez le temps de bien évaluer chaque mesure que vous prenez jusqu'à ce que vous ayez la certitude absolue qu'elle ne vous nuira pas plus tard.

se poursuivaient à raison d'une femme aux six semaines environ, et ils examinaient de près les habitudes et les connaissances des femmes disparues. Avant février 2002, ils avaient appris qu'une prostituée disparue peu de temps auparavant avait été conduite à l'extérieur de la ville par une femme. Après la fouille du 5 février, ils établiraient un lien étroit entre cette femme et Robert Pickton.

« Nos méthodes nous menaient à coup sûr vers Pickton », affirme Don Adam, soulignant l'engagement du GTFD, son approche ciblée et sa volonté d'exercer un jugement critique dès le départ.

« Le fait que le jeune Nathan Wells nous ait menés à la ferme en exécutant son deuxième mandat de perquisition relève de la chance. Le fait que nous étions déjà intégrés à l'enquête témoigne d'un solide travail policier. Nous avions pris les mesures voulues pour réussir. » ■

Leçons pour l'avenir

Au bout du compte, Don Adam a un conseil à donner aux groupes de travail chargés de dossiers complexes concernant des personnes disparues : prenez le temps de bien évaluer chaque mesure que vous prenez jusqu'à ce que vous ayez la certitude absolue qu'elle ne vous nuira pas plus tard.

« Dans ce genre de dossier, on cherche désespérément des éléments pour orienter l'enquête », explique Don Adam. Les sciences du comportement, les décisions antérieures et les instincts des enquêteurs peuvent tous s'avérer utiles, mais ils doivent reposer sur une méthodologie solide, avertit-il. Autrement, on risque de trop limiter la portée de l'enquête ou de viser les mauvais suspects, et l'enquête tombera à l'eau tandis que le coupable s'en tirera indemne.

** En décembre 2007, Pickton a été reconnu coupable de six accusations de meurtre au deuxième degré. Il subira un autre procès relativement à 20 accusations de meurtre au premier degré. Un 21e chef d'accusation a été retiré par le juge de première instance.*

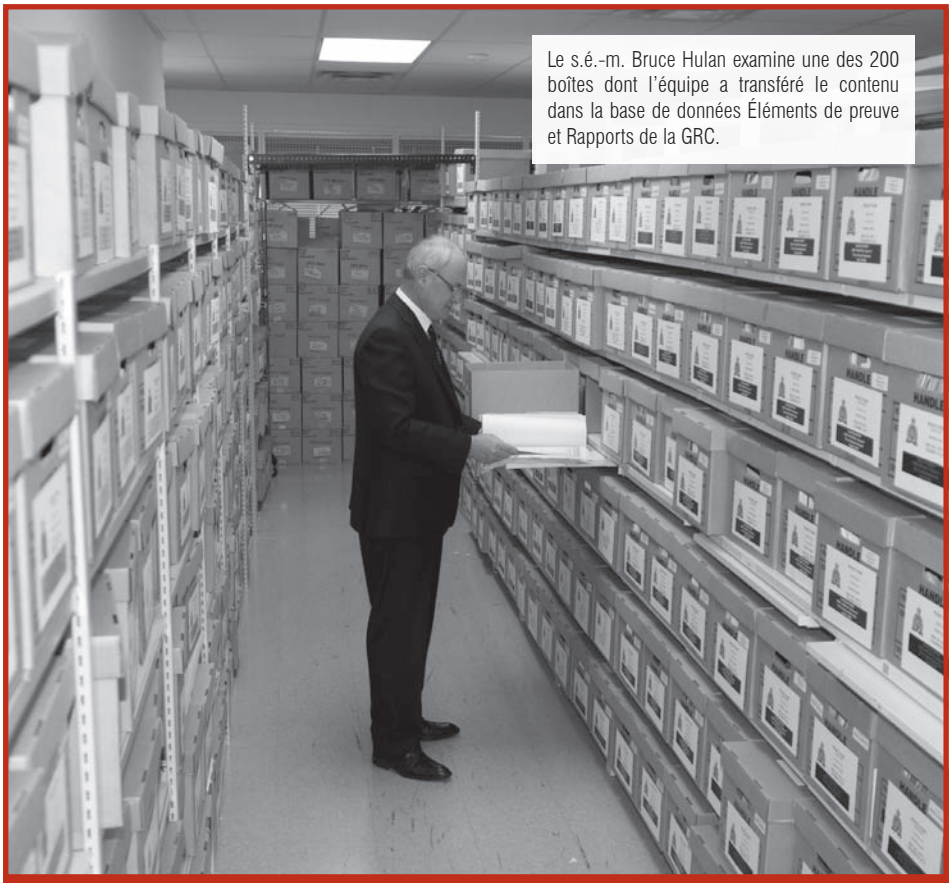

Le s.é.-m. Bruce Hulan examine une des 200 boîtes dont l'équipe a transféré le contenu dans la base de données Éléments de preuve et Rapports de la GRC.

serg. Ben Chang

Le projet E-PANA : créer des bases solides

Lancé par la GRC en 2005, le projet E-PANA vise à découvrir si un tueur en série est responsable des meurtres ou des disparitions de 18 femmes le long des grandes routes du nord de la C.-B. entre 1969 et 2006. À l'issue d'un examen de dossiers approfondi qui s'est terminé en février 2009, le s.é.-m Bruce Hulan, chef du projet, fait part de leçons tirées jusqu'à présent.

- Verser les données papier dans une base électronique. Avec plus de 200 boîtes de documents, une base de données est le seul moyen de trouver un nom qui apparaît dans deux boîtes.
- Ne pas sous-estimer la saisie des données. L'équipe d'E-PANA prévoyait entrer toutes les données en trois mois, mais y a mis près d'un an. Après six mois, le nombre de préposés à la saisie est passé de huit à quinze.
- Ne rien tenir pour acquis. Un rapport d'enquêteur datant de dix ans, selon lequel toutes les pistes sont épuisées, risque de ne plus être valide vu les techniques d'enquête modernes et les avancées technologiques.
- Examiner les vieilles pièces à conviction. Les analyses génétique et judiciaire modernes d'une dizaine de pièces ont révélé plusieurs nouveaux profils génétiques suspects.
- Préparer un rapport exhaustif sur chaque dossier examiné. Les rapports de 100 pages du projet E-PANA servent de références pratiques aux nouveaux membres et donnent du contexte pour les futures décisions d'enquête.
- Fournir des assistants au coordonnateur des dossiers et à l'enquêteur principal. Ils allègent la charge de travail et filtrent les demandes de temps et de ressources.
- Communiquer avec les collectivités touchées. Depuis 2006, l'équipe rencontre semestriellement les familles des victimes pour les tenir à jour de l'état du projet et les rassurer. Elle les a même invitées à visiter ses bureaux à Surrey.

— Caroline Ross

Arrêter un tueur

Le profilage : une question d'expérience et non d'intuition

Par Kim Gault

Le 7 février 2010, l'OPP et la Police de Belleville ont porté des accusations d'homicide involontaire, de séquestration, d'introduction par effraction et d'agression sexuelle contre le colonel des Forces canadiennes Russell Williams, 46 ans, relativement à deux meurtres et à deux agressions sexuelles.

La structure de ces crimes laisse croire que le colonel en a d'autres à son actif. Ainsi, l'OPP a annoncé qu'elle exploiterait le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC) de la GRC pour essayer de trouver des liens avec des crimes non résolus. Composante de la Sous-direction des sciences du comportement (SDSC) de la GRC, le SALVAC recense des détails explicites, entrés par des policiers de tout le pays, qui aident des analystes qualifiés à repérer des agresseurs en série.

L'insp. Pierre Nezan, off. resp. de la Section de l'analyse des enquêtes criminelles (SAEC), explique que « dans le cas du col. Williams, comme tous les organismes au Canada se conforment au SALVAC, ce système est le meilleur moyen de trouver des liens avec des crimes non résolus ».

Étudier les comportements

À part le SALVAC, la SDSC offre divers services aux enquêteurs sur les crimes graves : le Registre national des délinquants sexuels, l'unité de la polygraphie et du contrôle de la sincerité, et la SAEC permettent de faire l'analyse de la reconstitution des lieux de crime, les analyses linguistiques judiciaires, l'évaluation des risques et des menaces, et d'autres services de profilage criminel et géographique. Tous analysent différemment le comportement. « On nous appelle communément *auteurs de profils criminels*, mais nous préférons *analystes d'enquêtes criminelles*, ce qui décrit mieux notre travail », déclare l'insp. Nezan.

Le s.é.-m. Carl Sesely, auteur de profils géographiques de la GRC, relate le cas d'un violeur en série à Laval (Québec) qui montre la parfaite symbiose entre les services de la SDSC. Les enquêteurs ont d'abord déterminé la méthode et les comportements distinctifs pour trouver un lien, puis ont créé un profil type. De là, l'insp. Sesely a mieux ciblé la recherche avec un profil géographique.

« Beaucoup de facteurs jouent dans le profilage, note-t-il. Mais, en général, les gens obéissent à la loi du moindre effort et vont vers les régions qu'ils connaissent. » Lorsque les enquêteurs à Laval ont identifié leur suspect, la région où il vivait correspondait au profil établi.

La culture populaire a créé de nombreux mythes sur le profilage. Cependant, selon l'insp. Nezan, la SDSC procède par étapes et n'a pas de boule de cristal. « L'intuition vient certes avec l'expérience, mais la télé l'a trop exagérée. » Les analystes comptent au moins 10 à 12 ans d'expérience (principalement en crimes graves), et leur travail repose sur une formation spécialisée, une expertise et de nombreuses recherches.

À la recherche de la vérité

« Nos stratégies d'enquête servent, pour la plupart, à développer des techniques d'interrogatoire », déclare l'insp. Nezan. L'équipe de la SDSC s'inspire de la personnalité de l'individu et de ses antécédents pour préparer les enquêteurs à l'entrevue ou au procès. Les enquêtes policières sont examinées beaucoup plus attentivement qu'avant : les interrogatoires sont devenus des exercices très sophistiqués de recherche de la vérité et peuvent être exigés comme éléments de preuve devant les tribunaux.

Tout comme les nombreux services de la SDSC, le profilage est important aux enquêtes, mais ne remplace pas les traditionnelles techniques d'enquête, l'analyse des indices matériels et les témoignages corroborés. Contrairement à ses homologues du petit écran aux heures d'ecoute, l'insp. Nezan n'a pas résolu d'affaires depuis son départ du Groupe des crimes graves de C.-B. il y a huit ans, mais son équipe a réussi à aider d'autres policiers. Ce sont les enquêteurs qui résolvent les crimes, non les auteurs de profils.

Outre son soutien aux organismes canadiens d'application de la loi, la SDSC exporte ses conseils à l'étranger. Dernièrement, ses analystes se sont rendus en Antigua pour aider les autorités dans une affaire d'agresseur sexuel en série, ainsi qu'en Australie, au Belize et en France. Mais, la tendance étant de prévenir le crime, ils se concentrent davantage sur l'évaluation des risques et les moyens stratégiques d'atténuer les menaces.

« Le profil type du tueur en série, qui a donné naissance au profilage, n'est plus qu'une pièce du casse-tête, note l'insp. Nezan. Lorsque les enquêteurs sont confrontés à des crimes graves – homicide, agression sexuelle, extorsion, pédophilie, bref, à un acte alarmant et violent – ils devraient se tourner vers nous et voir si nous pouvons les aider. » ■

Au-delà des lieux de crime : mener des enquêtes de façon responsable

Par Caroline Ross

Dans le milieu des enquêtes sur les crimes graves qu'on connaît aujourd'hui, pincer le suspect ne représente que la moitié du travail. Selon certains, le plus gros des efforts consiste à recueillir des éléments de preuve en vue de résister à un examen minutieux devant le tribunal.

« Le but de ces enquêtes sera toujours de résoudre les crimes, affirme l'insp. Murray Power de la GRC, qui possède cinq années d'expérience comme membre de l'Équipe intégrée des enquêtes sur les homicides de la C.-B. Ce qui change, c'est la façon dont les enquêtes sont gérées et la manière de rendre des comptes à leur égard. »

Afin d'être responsable et d'accroître les chances de condamnations par les tribunaux, la GRC a recours à une politique sur la gestion des cas graves (GCG). La GCG s'applique à toute enquête complexe et très risquée et repose sur un triangle de commandement, la prise de décisions en équipe et la communication régulière et efficace à toutes les étapes de l'enquête.

À la GRC, plusieurs initiatives sont en cours afin que les enquêtes sur les crimes graves soient plus conformes aux principes de la GCG. En voici quelques exemples :

Saskatchewan : soutenir les ressources de première ligne

En 2008, la GRC en Saskatchewan a créé un service de soutien en GCG pour aider les enquêteurs à consigner les éléments de preuve et à en faire le suivi au moyen d'un logiciel spécialisé. On a donc adopté une nouvelle politique dans la division : les enquêteurs appelés sur les lieux d'un crime s'y rendent maintenant avec un ou deux employés de soutien en GCG.

Selon l'insp. Len DelPino, off. resp. du Programme sur les crimes graves de la GRC en Saskatchewan, cette façon de faire permet aux enquêteurs et aux employés de la GCG (auparavant confinés au bureau) de commencer tout de suite à constituer le dossier électronique de divulgation de la preuve, réduisant ainsi les arriérés et le dédoublement des tâches.

« Maintenant, nos spécialistes de la GCG prennent part aux enquêtes dès le début, ajoute-t-il. Ils comprennent mieux leur rôle de soutien en ce qui touche les dossiers de divulgation de la preuve, ce qui permet à nos enquêteurs de se concentrer sur leur travail sur les lieux de crime. »

Deb Dean (debout) de la Section des crimes graves – Sud de la GRC en Saskatchewan discute d'un délit de fuite ayant causé la mort avec Maria Deason du Service de soutien de la gestion des cas graves à Regina. Les deux groupes travaillent ensemble à tous les lieux de crimes.

La gend. Donna Zawislak

Colombie-Britannique : des chefs d'équipe accrédités

La plupart des chefs des équipes chargées d'enquêter sur des crimes graves suivent une formation sur la GCG offerte par le Collège canadien de police. Or, la GRC et les services de police municipaux de la C.-B. sont allés encore plus loin.

En 2004, le Bureau des normes et pratiques d'enquête (BDPE) de la GRC en C.-B. et ses partenaires municipaux ont lancé un programme exhaustif d'accréditation des chefs d'équipe, qui vise maintenant 67 postes notamment dans les domaines des crimes graves, de la lutte antidrogue, des délits commerciaux et des enquêtes générales.

Ce programme rigoureux est administré par un comité intégré de la GCG de 25 membres. Pour occuper l'un des postes visés, les policiers doivent démontrer qu'ils ont participé grandement à près de dix enquêtes sur des cas graves, qu'ils possèdent beaucoup d'expérience des enquêtes et qu'ils ont suivi une formation sur les procédures de divulgation et d'écoute électronique. Ils doivent aussi obtenir des références de superviseurs, d'organismes partenaires et d'un avocat-conseil de la Couronne.

« Nous cherchons des membres dont la contribution a permis de mener des poursuites qui ont abouti à des condamnations », explique l'insp. Kevin MacLeod de la GRC, président du comité de la GCG et chef du BDPE.

La GRC tente de trouver des façons d'adapter le concept de la C.-B. aux besoins de divisions plus petites, où les ressources ne permettent pas d'offrir un programme d'accréditation complet.

Collège canadien de police (CCP) : sortir des sentiers battus

« Par le passé, les enquêtes sur les crimes graves étaient menées à l'aide de moyens rudimentaires, souvent par un seul enquêteur qui employait diverses techniques tirées de son expérience », selon le serg. Mike Petrilli de la GRC, coordonnateur du cours de Techniques d'enquête sur les crimes graves (CTECG) offert au CCP.

Or, de nos jours, les techniques personnelles ne suffisent plus devant les tribunaux. Le CCP a donc restructuré le CTECG en 2009 en y ajoutant un volet exhaustif sur la planification opérationnelle et en axant la matière sur le rôle de l'enquêteur principal dans le triangle de commandement de la GCG.

« Nous enseignons maintenant la pensée critique aux enquêteurs principaux et faisons participer toute l'équipe au processus décisionnel, ajoute le serg. Petrilli. Les enquêteurs apprennent aussi comment tenir les membres au fait de l'avancement des travaux à tous les échelons. En consultant tous les intervenants, on ne se met pas d'œillères et on arrive au meilleur plan qui soit. » ■

Quelles sont les tendances actuelles qui auront le plus d'incidence sur l'orientation des grandes enquêtes criminelles futures?

Les spécialistes

Surint. pr. dét. Ray Wise, Département des enquêtes criminelles, Police de Gwent, R.-U.
Insp. Dennis McGuffin, off. resp. des Crimes graves, GRC, Manitoba
Agent spécial Gary Rothwell, Bureau des enquêtes, Georgie, U.S.A.

Ray Wise

Plus de 7,76 millions d'adultes au R.-U. auraient été victimes d'agression sexuelle étant enfant et 1,5 million auraient été victimes de viol. Si, l'an dernier, 12 600 personnes ont signalé un viol, tandis que les études montrent que huit infractions sur 10 ne sont pas déclarées. Du faible nombre d'affaires traduites en justice, seulement la moitié se soldent par un verdict de culpabilité.

Ces chiffres ont été invoqués pour critiquer le peu de poids accordé par la police et les organismes partenaires à la gravité de ces viols. Cela dit, ces chiffres ne disent rien de l'assistance fournie aux victimes. Dans le but de rassurer le public sur le suivi accordé aux affaires de viol et de favoriser les enquêtes futures, nous devons refocaliser nos démarches et veiller à ce que toutes nos interventions soient axées sur la victime. Traditionnellement, on reconnaît que la police n'a pas toujours accordé la priorité à l'assistance aux victimes.

Conscients de la nécessité d'un changement, l'Association of Chief Police Officers, Her Majesty's Inspector of Constabulary et la National Police Improvement Agency ont fourni à 43 services de police en Angleterre et au Pays de Galles les conseils et les directives voulues en matière de viol, et les inspections nationales sont désormais axées sur le viol. Un autre objectif essentiel est d'améliorer les normes d'enquête et d'accroître la confiance envers le système de justice pénale (c'est-à-dire en encourageant les victimes à signaler les incidents).

En avril 2009, la Police de Gwent a embrassé la nécessité d'un changement. Nous avons mis sur pied une équipe de détectives spécialisés et des agents de liaison en matière d'infractions sexuelles pour les enquêtes sur le viol. L'équipe est établie au côté d'un centre de renvoi pour les victimes d'agression sexuelle (qui sert à l'entrevue, à l'examen et au soutien des victimes) et des travailleurs des services d'intervention d'urgence sont en disponibilité 24 heures sur 24.

En matière de partenariat, nous avons établi des liens avec des groupes jeunesse, des équipes de professionnels de la santé mentale, des services sociaux et des établissements d'enseignement. Notre démarche holistique face au viol comporte désormais des volets d'éducation, de sensibilisation, de prévention et d'intervention pour répondre aux besoins des particuliers et des collectivités. En vertu de notre engagement en matière de services de police et de partenariat, voici ce que nous entendons offrir aux victimes de viol :

- Nous vous traiterons avec respect, attention et sensibilité.
- Nous vous fournirons des services de soutien spécialisés.
- Nous adapterons nos services à vos besoins particuliers.
- Nous vous fournirons des services strictement confidentiels.

Cet engagement, élaboré suivant les recommandations des victimes, s'est révélé extrêmement utile pour encourager les victimes à se manifester, particulièrement par l'intermédiaire des organismes représentants.

Les rapports préliminaires montrent qu'un nombre sensiblement accru de victimes signalent les infractions. Fait plus marquant, les victimes disent être traitées avec soin et d'une manière valorisante; dans de nombreux cas, les victimes ont collaboré à l'élaboration de nos méthodes et favorisé notre engagement communautaire. Si les victimes conservent le choix de formuler des allégations criminelles ou non, nombre d'entre elles se disent plus aptes à aller jusqu'à la poursuite. Notre soutien pluridisciplinaire permet de renforcer le ressort des victimes.

J'estime que la Police de Gwent a fait d'importants progrès dans l'élaboration d'une démarche axée sur la victime; elle n'évalue plus le rendement strictement en fonction des taux de détection et d'autres mesures de données statistiques. En matière de viol, nous devons nous concentrer sur des mesures de rendement qualitatives, non quantitatives.

Dennis McGuffin

L'époque des homicides classés grâce à une preuve irréfutable est belle et bien révolue. De nos jours, aucune enquête sur un crime grave n'est simple. Si la technologie a grandement amélioré notre aptitude à soulever de nouvelles formes de preuves, elle impose plus que jamais un fardeau supplémentaire aux enquêteurs.

Il y a de nombreuses années, un des premiers cas d'homicide auquel j'ai été affecté a été assumé par deux enquêteurs avec le seul soutien du groupe de l'identité judiciaire. Aujourd'hui, toutes les enquêtes sur les homicides sont effectuées selon les modalités de gestion des cas graves et relèvent d'un chef d'équipe, assortis d'un enquêteur principal et d'un coordonnateur de dossier, et tous jouissent d'une formation et d'une expérience spécialisées. Les équipes d'enquête peuvent comporter une douzaine ou plus d'enquêteurs chargés de produire toutes les preuves attendues par le tribunal et le public.

Les enquêteurs nécessitent une formation spécialisée en gestion électronique des cas graves, en techniques d'entrevue judiciaire, en opérations d'infiltration, en informatique judiciaire, en prélèvement d'échantillon d'ADN, en interception des communications privées, en rédaction de mandats et d'autres applications

légales qui peuvent comporter quelquefois des centaines de pages. Les semaines, voire les mois de formation qu'un enquêteur de crimes graves reçoit l'obligeront à passer de longues périodes à l'extérieur du travail et de la maison. Le personnel — de soutien devient de plus en plus spécialisé administrateurs de bases de données, agents de traitement de l'information et gestionnaires de dossiers électroniques — et chargé de gérer le vaste volume d'information produit dans une enquête.

L'Internet et le phénomène du réseautage social posent également des défis nouveaux et intéressants aux enquêteurs. Avec la popularité de Facebook, de Bebo, de Twitter, de YouTube et divers autres sites, la société d'aujourd'hui semble avoir renoncé au droit à la vie privée, en affichant des données et des images personnelles, voire des éléments de preuve. Les enquêteurs doivent déterminer l'existence et la validité de telles preuves, et la façon de les obtenir légalement. Comme la plupart de ces dépôts d'information se trouvent à l'étranger, nous devons présenter des demandes d'entraide juridique pour obtenir ces renseignements et les présenter au tribunal. Cette tâche fastidieuse accapare des ressources déjà taxées pour obtenir des éléments de preuve qui étaient virtuellement inexistants il n'y a pas si longtemps.

La nécessité de rester au courant des attentes et des exigences réglementaires en évolution constante des tribunaux à l'égard des affaires complexes a une profonde incidence sur les enquêtes. Prenons l'exemple de la tâche énorme qu'impose la divulgation en temps utile. Les exigences des tribunaux (R.C., Stinchcombe) ont pris de l'ampleur au fil des ans; cela dit, la transcription des déclarations, le balayage et la compilation des documents, l'examen et le filtrage de l'information et la préparation des dossiers de divulgation peuvent nécessiter des mois. Aujourd'hui, nous fournissons souvent un ordinateur à l'accusé pour qu'il puisse accéder au dossier de divulgation électronique. La Couronne, la défense et le tribunal sont devenus habitués de recevoir un produit de qualité en temps utile, ce qui oblige l'équipe d'enquête à respecter des normes élevées.

L'évolution de la technologie amène de nouveaux défis. Les enquêteurs devront s'engager à suivre un apprentissage continu afin d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation des enquêtes.

Gary Rothwell

D'après mon expérience dans le Sud des États-Unis, les avancées apparemment exponentielles des technologies des communications et de l'information (TI) auront une incidence majeure sur les enquêtes criminelles. Il y a moins de vingt ans, on considérait le pointage manuel des fiches d'appels interurbains comme une procédure d'enquête d'avant-garde. Malheureusement, si l'iPhone, Facebook, MySpace, Twitter, la bande large universelle et la multitude de dispositifs et de logiciels associés transforment la société, de nombreux services de police demeurent coincés par la mentalité de détective — faisant fi de ces avancées, de la façon dont les criminels les mettent à profit et, trop souvent, demeurant inaptes à suivre les pistes technologiques.

Bien sûr, on peut citer de nombreux exemples d'enquêtes réussies et de services qui se sont adaptés; et on ne tarit pas d'éloges à l'égard des logiciels utilisés par les analystes de renseignements et les centres de fusion pour repérer les criminels et leurs communications, mais je soupçonne que l'enquêteur moyen n'en a cure. Plus souvent que nous n'osons l'admettre, les preuves technologiques pertinentes ne sont jamais obtenues parce que des détectives, autrement compétents, ignorent leur existence, ou sont paralysés par les exigences fluctuantes des fournisseurs de service, les calendriers des délais de conservation et les procédures légales; quelquefois, les enquêteurs sont simplement incapables d'avoir quelqu'un pour répondre au téléphone.

Pour résoudre ce probléme, certains services ont établi des groupes haute technologie. Malheureusement, nombre d'entre eux, chargés de soutenir les enquêtes, tendent à se muter en entités autonomes qui privilégient leurs propres priorités. Les réussites retentissantes des programmes de lutte aux crimes contre les jeunes dans Internet, forts de larges subventions, sont le moteur de telles transformations. Entretemps, les enquêteurs dans la rue sont laissés à eux-mêmes dans un labyrinthe pour déterminer l'information technologique à demander, sans parler des moyens de l'obtenir.

De temps à autre, les services offrent une formation pour familiariser les enquêteurs ordinaires aux façons de poursuivre les pistes en télécommunications et en TI. Si cette formation s'avère mieux que rien, les compétences sont idiosyncratiques et s'amenuisent avec le temps; par conséquent, les procédures d'enquête sont rarement uniformes au sein d'un service.

Le problème est facile à décrire, mais que faire pour le résoudre? Il y a certainement lieu de procéder à une formation continue des enquêteurs, mais pour vraiment résoudre le problème, d'autres mesures s'imposent. Une option que je préconise est de désigner au moins une personne comme spécialiste du soutien aux enquêtes en matière de télécommunications et de TI. Et je ne pense pas seulement à un autre analyste ou un expert en informatique judiciaire, mais bien à un spécialiste apte à obtenir de l'information d'un tiers du secteur privé qui interagit constamment avec les fournisseurs de service, les agents responsables de la conformité et d'autres spécialistes du domaine afin de déterminer ce qu'on peut accomplir, qui peut s'en charger et comment procéder de façon efficace. Mais surtout, le titulaire devrait être quelqu'un ayant pour mandat principal d'assister les enquêteurs sur le terrain.

Pour l'enquêteur, la pire chose qui puisse arriver est de perdre de l'information à durée de vie critique par ignorance ou d'être frustré par les processus nécessaires pour l'obtenir. Pour réussir toute enquête d'envergure à l'avenir, les services d'enquête doivent s'adapter par quelque moyen que ce soit aux changements inévitables dans le domaine des télécommunications et de la TI. Les criminels, eux, le feront sûrement. ■

Une nouvelle loi accorde des pouvoirs accrus à la police

Par Melissa Heagney
Agente des médias
Service des communications
de la Police de Victoria

Chaque année, les détectives de la brigade des homicides de la Police de Victoria ont l'occasion d'enquêter sur des affaires mémorables. La récente disparition du millionnaire de Melbourne, Herman Rockefeller, en est certainement une qu'ils n'oublieront pas de si tôt.

Rockefeller, de Malvern East, en banlieue de Melbourne, a mystérieusement disparu le 21 janvier 2010. L'avion qui le ramenait du Queensland, où il était en voyage d'affaires, a atterri à l'aéroport de Melbourne autour de 21 h. Les dernières images de lui captées par les caméras de surveillance le montrent en train de quitter l'aéroport dans sa Toyota Prius 1997.

L'enquête intensive de la police, suivie de près par les médias australiens, a mené les détectives à Heathcote, une petite ville située à environ 104 km de l'aéroport de Melbourne, où ils espéraient trouver des indices relatifs à la disparition du riche homme d'affaires.

Il était important pour la police d'empêcher les nombreux journalistes et résidents du coin d'emprunter les pistes qui sillonnent le parc national de Heathcote-Graytown afin de protéger l'intégrité d'une éventuelle scène de crime.

Exerçant l'un des pouvoirs récemment conférés au commissaire en chef de la police et à ses délégués par la nouvelle loi intitulée *Coroners Act 2008*, entrée en vigueur en novembre 2009, les détectives ont établi une zone d'exclusion. En vertu de ce pouvoir, la police peut interdire à quiconque l'accès à une zone dans laquelle ils croient pouvoir trouver un cadavre. Selon l'inspecteur-détective Bernie Edwards, chef de la brigade des homicides de la Police de Victoria, c'est la première fois que la police applique cette loi pour tenir les médias et la population en dehors d'une zone déterminée.

« Nous tenions assurément à garder intacts d'éventuels éléments de preuve dans le cas où un cadavre serait découvert, commente Edwards. La nouvelle loi nous a bien servi : notre équipe a pu travailler sans être dérangée, et nous avions l'esprit tranquille car nous savions être habilités à arrêter quiconque pénétrerait dans la zone d'exclusion sans y être autorisé. »

L'inspecteur-détective Bernie Edwards (au centre), de la brigade des homicides de la Police de Victoria, s'adresse à la presse et au public sur les lieux d'un crime.

Association de police, Victoria

Début d'une nouvelle ère pour les enquêtes du coroner

Au dire d'Edwards, la zone d'exclusion est l'une des nombreuses initiatives venues appuyer récemment les enquêtes de la brigade. La *Coroners Act 2008* donne à la police des pouvoirs accrus en matière d'enquêtes criminelles, dont celui de contraindre toute personne à témoigner au cours d'une enquête du coroner, même si cela mène à son auto-incrimination.

> La *Coroners Act 2008* peut obliger un présumé contrevenant à aider la police, par exemple en lui donnant accès à son ordinateur à des fins de collecte d'éléments probants.

Bien qu'un témoignage recueilli au cours d'une enquête du coroner ne puisse être utilisé contre son auteur dans une poursuite pénale, il peut aider les enquêteurs à reconstituer le déroulement d'un crime. Cette nouvelle mesure s'est avérée utile en 2009 dans l'affaire impliquant l'infanticide Derek Ernest Percy. Ce dernier était soupçonné d'avoir tué Linda Stilwell, âgée de sept ans, vue pour la dernière fois sur une plage de St. Kilda en août 1968.

La disparition de Stilwell a fait l'objet d'une enquête du coroner en 2009. Le ministère public voulait contraindre la mère du suspect, Elaine Percy, à répondre aux questions du coroner. Celui-ci a finalement conclu que, en raison de la santé de la vieille dame — qui serait atteinte de démence — et de l'ancienneté des faits, la forcer à parler ne serait pas utile à l'enquête. Celle-ci est censée se poursuivre cette année, et Derek Percy pourrait être obligé de parler.

En plus de contraindre suspects, témoins et autres à divulguer ce qu'ils savent devant les cours du coroner, la *Coroners Act 2008* peut obliger un présumé contrevenant à aider la police, par exemple en lui donnant accès à son ordinateur à des fins de collecte d'éléments probants, ce qui peut hâter l'acquisition de renseignements cruciaux.

Diminution du nombre de meurtres

Ces cinq dernières années, la brigade des homicides de la Police de Victoria a enquêté en

moyenne sur une soixantaine de meurtres par an. Son taux de résolution de 90 % fait d'elle l'une des brigades les plus efficaces du pays.

Edwards attribue la chute du nombre d'homicides observée ces dix dernières années aux mesures prises par la police, y compris la brigade des homicides, dans l'ensemble des régions de Victoria.

« Nous avons le mandat d'enquêter sur les meurtres, les homicides involontaires coupables, les infanticides, les fusillades impliquant la police, le décès d'individus en détention ou morts en présence de policiers, les personnes disparues et les restes humains non identifiés, explique Edwards. Mais nous aidons en outre les enquêteurs régionaux dans des affaires de meurtres-suicides, de suicides assistés et de morts subites et inexpliquées d'enfants. »

Le déroulement des enquêtes sur les décès d'enfants a également été modifié par la *Coroners Act 2008*, qui fait démarrer plus tôt les investigations à leur sujet. En vertu de la nouvelle loi, les circonstances du décès d'un enfant doivent faire l'objet d'un examen si ce n'est pas le premier enfant que les parents voient mourir sous leur garde. Il y a cependant des exceptions à cette règle : décès survenus à l'hôpital, décès d'enfants hospitalisés depuis leur naissance et décès jugés non déclarables.

Association de police, Victoria

L'agent supérieur détective Nigel L'Estrange (à gauche), de la brigade des homicides de la Police de Victoria, s'entretient avec un témoin potentiel sur les lieux d'un crime

> « La chute du nombre d'homicides observée ces dix dernières années aux mesures prises par la police, y compris la brigade des homicides, dans l'ensemble des régions de Victoria. »
>
> *Bernie Edwards*

L'introduction de ces mesures fait suite à quelques cas très médiatisés de morts de plusieurs enfants d'une même famille. Le plus notable d'entre eux est celui de Carol Matthey.

Matthey, de Geelong, à l'est de Melbourne, avait quatre enfants âgés de neuf semaines à trois ans, tous morts mystérieusement entre 1998 et 2003. Après enquête, l'affaire a été portée devant les tribunaux en 2007. La Cour suprême de Victoria a statué que l'essentiel de la preuve médicale produite contre Matthey était inadmissible, ce qui a entraîné l'arrêt de la procédure. Malgré le retrait des accusations de meurtre pesant sur elle, Matthey pourrait se retrouver face à la justice si de nouveaux éléments de preuve sont mis au jour. « Ce sont des affaires comme celle-là qui justifient les nouvelles exigences imposées par la *Coroners Act 2008*. »

Milieux familiaux exempts de violence

Ces dix dernières années, d'autres mesures ont été prises en vue d'aider la police à intervenir après que des violences au foyer ont été signalées.

La Police de Victoria a fait paraître un document stratégique intitulé *Living Free from Violence – Upholding the Right*, qui vise à réduire la violence subie par les femmes et les enfants entre 2009 et 2014. « Cette stratégie cible les actes et les menaces de violence physique et sexuelle, précise Edwards. Dans la plupart des cas d'homicides, la victime et l'agresseur se connaissent. Nous voulons enrayer l'attitude indolente des policiers face aux disputes familiales, c'est-à-dire le réflexe de se dire "Bah! encore une querelle de ménage". »

La *Family Violence Protection Act 2008* habilite les policiers à séparer pendant 72 heures les conjoints qui se disputent avant de demander au tribunal une ordonnance d'intervention, ce qui réduit les risques qu'un conjoint se défoule sur l'autre. Tous deux ont ainsi le temps de retrouver leur calme et d'envisager la situation à froid.

Edwards ajoute que les amnisties accordées par la Police de Victoria (permettant aux citoyens de remettre toute arme à feu ou arme tranchante non enregistrée sans encourir de conséquences pénales) ont également contribué à réduire le nombre de meurtres. D'après la police, environ 2 400 et 1 200 armes ont été rendues en 2008 et en 2009 respectivement.

« Chaque arme retirée de la circulation est une arme dont les contrevenants ne se serviront pas en situation de dispute », affirme Edwards. Quoique des mesures comme celle-là fassent baisser la fréquence des meurtres, la brigade des homicides ne manque pas pour autant d'affaires à résoudre — par exemple celle relative à la disparition de Herman Rockefeller.

Aucun cadavre n'a été découvert lors des recherches menées à Heathcote le 29 janvier, mais des restes humains ont été trouvés à Glenroy, en banlieue nord-est de Melbourne, plus tard dans la journée. Il reste à déterminer par analyse médicolégale si ces restes sont ceux du disparu, mais quel que soit le résultat, Bernadette Denny (41 ans) et Mario Schembri (57 ans) sont d'ores et déjà accusés du meurtre de Rockefeller. Le procès s'ouvrira au printemps 2010. ■

Composer avec les médias lors d'enquêtes majeures

Par Andrew Tattersall
Agent enquêteur supérieur
et Tony Cook
Surintendant-détective
Police de Manchester

Les médias sont vivement intéressés par les enquêtes sur les crimes graves. Et la demande croissante de nouvelles sur des crimes graves ou des incidents critiques a une profonde incidence sur les relations avec les médias. Dans le secteur public, la police doit demeurer particulièrement responsable, car elle a la tâche exceptionnelle de protéger la vie et les biens.

La couverture médiatique accordée au travail des policiers constitue un moyen efficace de surveiller les gestes de ces derniers, d'où l'extrême importance de faire preuve de professionnalisme dans les relations avec les médias. La publicité aide à façonner l'image et la perception, positives ou négatives, qu'on se fait des services de police modernes.

Des correspondants sur la scène locale, nationale et internationale travaillant pour des organismes concurrents alimentent le cycle intensif des nouvelles jour et nuit. Au Royaume-Uni, les chaînes de radio ou de télévision par câble, par satellite, par Internet ou numériques, se multiplient. De plus, les avancées technologiques font que les nouvelles sont demandées et communiquées plus facilement et rapidement. De nature imprévisible, les nouvelles de dernière heure peuvent se répandre en quelques minutes si elles font l'objet d'un bulletin d'information ou d'un message défilant au bas d'un écran.

Les reporters affluent rapidement sur les lieux de crime, dans une fièvre médiatique, pendant que des « citoyens-journalistes », caméscopes et cellulaires en main, captent des images. Les meurtres de Holly Wells et de Jessica Chapman à Soham, et la disparition de la petite Madeline McCann au Portugal montrent l'immense intérêt que certaines affaires soulèvent chez les médias du monde entier.

Devant la curiosité ardente du public et de la presse, l'agent enquêteur supérieur (AES) peut se retrouver en plein dans les feux de l'actualité, une situation qui peut se prolonger ou se reproduire dans les années à venir. À titre d'exemple, les meurtres commis en 1965 par Ian Brady et Myra Hindley ont fait l'objet d'une couverture étendue et a fait connaître le célèbre couple comme étant les tueurs en série les plus cruels de Grande-Bretagne.

Faire preuve de transparence

Heureusement, les besoins des enquêtes modernes sont tout à fait compatibles avec ceux des salles de presse. Les journalistes apprécient les ententes qui leur permettent d'obtenir de l'information et des mises à jour importantes, de faire des entrevues et de prendre des photos.

Un AES peut profiter pleinement de la publicité gratuite — c'est pourquoi c'est la norme de collaborer avec les médias. Faute de quoi, il serait plus difficile de résoudre les crimes, de parler aux témoins et de faire preuve de transparence et de responsabilité.

L'AES s'efforce d'être professionnel avec les médias qui, et comme tel, peuvent faire avancer une enquête. En revanche, ils peuvent nuire indûment à l'enquête, voire l'entraver, car ils ont le pouvoir de transmettre les bons et les mauvais messages à des dizaines de milliers, même des millions, de personnes. Ce public se compose notamment des suspects, des témoins et des sources d'information dont l'AES a besoin pour résoudre le crime.

Le rôle des médias

Les activités de la presse et les médias électroniques influent énormément sur la réussite d'une enquête et des poursuites ultérieures. Mal utilisés, les médias peuvent devenir une grande source de perturbation dans les enquêtes, car ils cherchent inévitablement à aborder les victimes, les témoins et les enquêteurs. Et, à l'insu de tous, des reporters pourraient se trouver sur les lieux du crime, en train d'interroger les principaux témoins. Pire encore, ils pourraient parler aux familles des victimes, et ainsi semer inutilement la panique et la confusion.

Ignorer les médias équivaudrait à relâcher une bête affamée : si vous ne la nourrissez pas, elle ne fera qu'une bouchée de votre enquête, en usant de spéculation, de critique ou en cherchant l'avis de soi-disant experts, qui souvent ne connaissent pas les nouveautés dans le domaine policier ni les détails de l'enquête. De faux messages peuvent circuler et les éléments de preuve (surtout les témoignages) peuvent être compromis. Il est donc préférable de voir les médias comme un outil d'enquête.

Police de Manchester

Le surint.-dét. T. Cook (à gauche) et l'AES A. Tattersall ont publié le *Senior Investigating Officer's Handbook*, qui couvre les nombreuses facettes des enquêtes criminelles.

Tenir des séances d'information à l'intention des médias avant le prononcé du verdict est bien vu; l'embargo est mis sur les renseignements afin d'obtenir le maximum d'effet et de publicité, et ainsi protéger l'intégrité des instances judiciaires.

Soutien dans les enquêtes

Voici quelques exemples de ce que les médias peuvent faire pour soutenir une enquête :

- tenir le public informé;
- communiquer très rapidement l'information à vaste échelle (sans divulguer des détails critiques qui peuvent plus tard servir à corroborer des témoignages et à établir les priorités);
- fournir au public des informations exactes et pertinentes;
- raviver la confiance du public et l'aider à comprendre le travail de la police;
- lancer des appels à témoins, solliciter

de l'information, identifier les victimes ou déterminer leurs dernières allées et venues;
- retrouver les suspects identifiés (suivant un examen strict des éléments de preuve);
- inciter les criminels à se rendre ou à avouer leurs crimes;
- déterminer les allées et venues de personnes disparues;
- rassurer le public et fournir des conseils en matière de prévention du crime;
- nouer de bonnes relations avec la collectivité.

Si la police ne leur fournit pas de manière proactive des mises à jour régulières et exactes, les médias mèneront leurs propres enquêtes. Le cas échéant, ils risquent de causer des dégâts en publiant des conclusions inexactes. En déformant la réalité ou en véhiculant de fausses informations, ils peuvent miner sérieusement une enquête, déstabiliser les relations entre la police et la collectivité ou ébranler la confiance du public. Les médias peuvent nuire au travail des enquêteurs notamment en :
- établissant de présumés liens avec d'autres crimes ou incidents dans la région ou ailleurs;
- émettant des critiques sur le lieu du crime;
- avançant des assertions sur :
  - le motif ou la cause d'un crime, d'un incident ou d'une opération,
  - les renseignements au sujet des criminels,
  - les renseignements au sujet des victimes et de leur passé.

Le rôle du relationniste de presse

Au bout du compte, il revient à l'AES d'établir la ligne de conduite et la façon de composer avec les médias lors d'enquêtes. Le contexte local aussi compte énormément sur la prise de décisions touchant les médias, d'où la nécessité de tisser des liens solides avec les agents de police communautaire le plus tôt possible afin de relayer les messages exacts.

L'AES peut consacrer beaucoup de temps aux médias, car souvent il doit s'occuper de plusieurs agences de presse. La solution est d'obtenir l'aide d'un relationniste de presse (RP) pour gérer les demandes des médias au nom de l'AES.

Régulateur et intermédiaire important entre les médias et la police, le RP joue un rôle stratégique et tactique. Il communique avec les agences externes et offre son soutien au personnel opérationnel.

Le RP surveille aussi les médias : il évalue les sujets d'article (la réaction et le niveau d'intérêt suscités, leur exactitude) afin de prévoir l'interprétation qu'on en fera et se donner amplement de temps pour préparer une intervention. Savoir ce que les médias ont publié ou ce qu'ils publieront devrait orienter les stratégies à leur égard.

Les relations de la police avec les médias sont, de loin, plus professionnelles lorsque le RP, atout extrêmement précieux pour tout AES qui doit faire appel aux médias, les prend en charge. Cela vient réitérer l'importance de *collaborer* avec les médias plutôt que de leur nuire. Si aucune stratégie précise sur la coopération, la gestion et le contrôle des activités des médias n'est définie, et que les chaînes d'information sont négligées, les conséquences pourraient être désastreuses pour les enquêtes et les relations entre la police et le public. ■

Liste de vérification pour la gestion des médias
Phase d'intervention initiale

1. Boucler les lieux le plus vite possible pour en éloigner les médias et le public.
2. Ne pas discuter des détails de l'affaire avec des représentants des médias. À ce stade, l'information est limitée et tout renseignement incorrect divulgué risque d'être amplifié par la presse et de nuire à l'enquête.
3. Exiger la présence d'un RP le plus vite possible et informer les reporters qu'il leur répondra de manière officielle en temps voulu.
4. Seul l'AES ou un agent haut placé ou supérieur peut s'adresser aux médias.Or, si un agent y est autorisé, il devrait idéalement le faire après avoir consulté un RP expérimenté.
5. En tout temps, le personnel doit demeurer à l'affût des reporters. Il faut éviter toute sollicitation pour des entrevues « officieuses » ou « informelles ».

Crime haineux

20 ans après le meurtre d'Alain Brosseau

Par le s.é.-m. Patrick McCaffery
Service de police d'Ottawa

Un soir de l'été 1989, Alain Brosseau a pris un raccourci dans un parc de la colline du Parlement pour retourner chez lui après son quart de travail à l'hôtel Château Laurier à Ottawa. Un groupe de jeunes hommes, le croyant gai, l'ont battu puis volé avant de le suspendre tête première dans le vide sur le pont interprovincial. L'un d'eux s'est moqué des souliers de Brosseau, puis ils l'ont projeté sur le rivage rocailleux de la rivière des Outaouais — une chute mortelle de plus de 100 pieds.

Le meurtre d'Alain Brosseau n'a pas seulement mobilisé la communauté gaie, il a également incité les services de police à mettre sur pied des groupes de lutte contre les crimes haineux dont la devise est qu'un crime mineur peut justifier une intervention policière majeure.

Un crime motivé par la haine ou les préjugés est une infraction criminelle perpétrée contre un groupe identifiable en raison de la race, de l'origine ethnique, de la religion, d'une incapacité, de l'orientation sexuelle ou de tout autre facteur semblable. Un seul incident peut être tragique pour la victime et définir ou modifier pour toujours le caractère d'une collectivité. Ces crimes sont fondamentalement complexes, mal compris et très souvent non admis.

En mai 2009, Statistiques Canada a diffusé un rapport signalant une diminution de 13 % des crimes haineux. Certains y verront des progrès, mais d'autres soutiendront que cette diminution est trompeuse parce que le crime haineux est l'un des crimes les moins signalés. Tout comme la violence familiale, les crimes haineux sont imprégnés de traumatismes psychologiques et de répercussions sociopolitiques.

Reconnaître la discrimination

Les circonstances menant à un crime haineux peuvent être difficiles à détecter. Cela commence souvent par des rumeurs, des stéréotypes et de l'antagonisme. Les gestes deviennent ensuite plus manifestes : intimidation dans les cours d'école, profilage, privilèges sociaux et emplois inaccessibles puis, trop souvent, on assiste à des actes criminels qui vont des dégâts matériels au meurtre. Quant à la police, elle peut seulement intervenir lorsque le crime est commis.

Cette façon de faire ne rehausse pas la confiance envers le système de justice criminelle et peut repousser le problème des crimes haineux encore plus loin sous le tapis. Les délinquants, eux, entendent un message différent; ils concluent que le système ne se préoccupe pas de ce type de comportement et ils font ce qu'ils veulent. Dans les années 90, des universitaires ont consterné le public en présentant des données selon lesquelles 90 % des crimes haineux n'étaient pas signalés ou avaient un motif inconnu,[1] une donnée aujourd'hui jugée beaucoup trop conservatrice.

> "Tout comme la violence familiale, les crimes haineux sont imprégnés de traumatismes psychologiques et de répercussions sociopolitiques."
>
> *Patrick McCaffery*

Il y a un flou statistique puisque même si le sondage de Statistiques Canada de la Déclaration uniforme de la criminalité annonce une diminution de 13 % des crimes haineux signalés entre 2006 et 2007, selon l'Enquête sociale générale (données sur les Canadiens qui disent avoir été victimes de crimes haineux), seulement quatre incidents sur mille sont signalés à la police. Quatre villes canadiennes d'une population de 100 000 à 500 000 habitants n'ont signalé aucun crime haineux en 2007 (ni en 2006 pour deux d'entre elles), des chiffres inquiétants parce qu'ils sont trop bas. Les Autochtones, quant à eux, sont trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les autres minorités visibles combinées, mais les données sur les crimes haineux qui les touchent sont presque inexistantes.[2]

Tout comme la violence familiale, apparemment « découverte » il y a quelques décennies seulement, les crimes haineux se déroulent sous nos yeux, mais ils semblent invisibles.

La diversité — combinée à la mondialisation, aux réalités consécutives au 11 septembre, à une crise financière, à une augmentation de l'immigration et à des tendances sociales en évolution — peut créer des tensions qui entretiennent la haine. Elle peut polariser de bons citoyens, les inciter à blâmer l'« autre » et même à poser des gestes répréhensibles. Cette question préoccupait déjà le gouvernement canadien dans les années 60. Le comité Cohen s'est penché sur la propagande haineuse et a conclu dans son rapport (1966) qu'en *périodes de tension sociale, [cette] haine pourrait s'épanouir en menace directe et monstrueuse envers notre mode de vie et constituer un danger évident et actuel au bon fonctionnement d'une démocratie*.

La population du Canada est de plus en plus diversifiée et sa composition raciale, culturelle, religieuse, linguistique et démographique continue d'évoluer : la population des minorités visibles croît cinq fois plus rapidement que celle de l'ensemble de la population. Il importe de mieux comprendre les victimes de crimes haineux, les raisons qui les poussent à signaler un crime et la façon dont le système de justice criminelle doit réagir à l'intolérance et à la haine. ■

Références :
(1) Roberts, Julian V. (1995). Les crimes motivés par la haine au Canada : Un préjudice disproportionné. *Ottawa (Ontario), ministère de la Justice du Canada*.
(2) Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Par delà les divisions culturelles : Un rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada. *Ottawa (Ontario), Groupe Communication Canada-Édition*.

Le système de localisation des tirs ShotSpotter aide à réduire la violence à Rochester

Par Chris Delaney, spécialiste principal en recherche criminelle
Service de police de Rochester

Comme de nombreuses villes industrielles de taille moyenne du nord-est des États-Unis, Rochester (N.-Y.) est caractérisée par une population en déclin, des poches d'extrême pauvreté, un faible niveau de scolarité, un taux de chômage élevé et une criminalité galopante. C'est ce qui lui a valu la réputation peu enviable de « capitale du meurtre de l'État de New York ». La sécurité publique est donc au cœur de la stratégie de revitalisation du maire Robert Duffy, qui entend notamment réduire la criminalité armée.

Sous la direction du chef David Moore, le Service de police de Rochester (SPR) préconise une approche de « services de police intelligents » axée sur l'analyse, les renseignements et la technologie dans la lutte contre les crimes violents. En 2006, le SPR a installé un élément clé de cette approche : un système de localisation des tirs ShotSpotter couvrant un champ de six milles carrés. Grâce à ses capteurs acoustiques, ce système détecte et repère des tirs dans un rayon de 25 mètres; des renseignements détaillés (y compris un repère géographique) sont immédiatement transmis aux répartiteurs, ce qui permet une intervention policière plus rapide.

Le SPR entend bien tirer parti de cette technologie dans les secteurs à fort taux de criminalité armée. Depuis son installation, ShotSpotter s'est avéré déterminant dans environ une affaire par mois. Ce système sert même d'outil de prévention car il permet de prédire les montées de violence et les représailles, un élément clé de la stratégie de réduction de la violence du SPR.

Un système qui facilite les enquêtes

Si les systèmes de localisation des tirs permettent surtout d'améliorer les délais d'intervention, le SPR y voit, lui, un précieux outil d'enquête. Trop souvent, les enquêteurs du SPR qui interviennent sur les lieux d'une fusillade n'y trouvent que des douilles, une victime et des témoins peu coopératifs. Dans ce type de situation, le ShotSpotter est un outil précieux. Les analystes et les enquêteurs peuvent croiser les données acoustiques et temporelles fournies par ShotSpotter avec les lieux où ont été retrouvées les douilles et la victime afin de reconstituer le fil des événements. Dans certains cas, les policiers ont ainsi pu déterminer la présence de deux groupes sur les lieux, les armes utilisées par chacun d'eux, et déduit que le groupe de la victime avait été le premier à tirer et que celle-ci avait été touchée par des tirs de riposte.

Le système ShotSpotter a été d'un grand secours sur le plan judiciaire pour Rochester, et les analystes en matière de gangs du SPR ont également trouvé ses données précieuses pour confirmer ou infirmer les renseignements communiqués par des informateurs. Dans une longue enquête sur les gangs menée récemment, ils ont ainsi pu reconstituer une série de fusillades de représailles entre gangs. En utilisant les données fournies par le système, ils ont pu remettre en question les récits faits par les membres du gang dont plusieurs ont fini par passer aux aveux, en partie grâce aux données fournies par le système sur la véritable séquence des événements.

Améliorer les délais d'intervention

L'avantage des systèmes de localisation des tirs le plus fréquemment cité, c'est qu'ils signalent les tirs avant même que des témoins le fassent, quand ils le font. Or, pour tirer pleinement parti de la technologie, les corps policiers doivent s'engager à intervenir rapidement et les répartiteurs doivent effectuer un contrôle de la qualité afin de prévenir les faux positifs. À Rochester par exemple, les interventions rapides consécutives aux alertes de ShotSpotter ont permis d'arrêter des suspects sur les lieux, de retrouver des armes et, surtout, de découvrir un meurtre qui n'avait pas été signalé. Dans ce cas, le système a permis au SPR de préserver les lieux d'un crime grave qui, autrement, n'aurait probablement été découvert que plusieurs jours après.

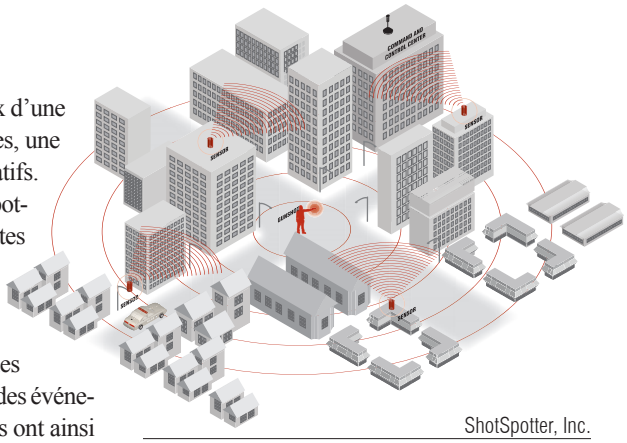

ShotSpotter, Inc.

Intégrer la caméra

Au cours des deux dernières années, le SPR a mis en œuvre un système de surveillance qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de caméras installées aux endroits les plus « chauds » de la ville. Preuve de son engagement à innover dans les « services de police intelligents », le policier Todd McCormack a travaillé avec le fournisseur de systèmes de caméra (Avrio RMS Group) et ShotSpotter Inc. afin d'intégrer leurs deux technologies. Désormais, lorsque le système ShotSpotter se déclenche, la caméra la plus proche pivote et zoome automatiquement en direction du tir. Cette réaction instantanée augmente considérablement les chances de capter le suspect sur vidéo et améliore la coordination des équipes d'intervention et d'enquête.

Comme toute technologie, le système de localisation des tirs n'est pas la panacée, mais peut être un formidable outil dans une stratégie globale. Partout dans le monde, les corps policiers cherchent des façons de mieux combattre la criminalité; les systèmes de localisation des tirs sont un nouveau moyen pour eux de recueillir des données sur la violence armée et d'intervenir plus efficacement. À Rochester, le système ShotSpotter est un précieux auxiliaire dans l'approche de réduction de la criminalité violente axée sur les données. ■

Les quatre étapes fondamentales de la résolution de crimes graves

La gestion des enquêtes sur des crimes graves

Par John B. Edwards
Shérif en chef adjoint
Bureau du shérif du comté d'Evans

Au début d'une enquête majeure, les gestionnaires policiers ont la tâche unique de maîtriser le chaos. Il arrive souvent que l'information préliminaire soit en grande partie inexacte, ce qui complique la situation.

Les superviseurs doivent se fonder sur la meilleure information possible et attribuer les ressources d'une manière efficiente et efficace. Afin d'apporter organisation et structure à un contexte désordonné et créer les conditions idéales à la résolution des crimes graves, ils doivent en coordonner simultanément les quatre étapes fondamentales : l'établissement des faits, l'affectation des ressources, les parties concernées et les médias.

L'établissement des faits

L'établissement des faits comprend la gestion des pistes d'enquête, les entrevues et l'identité judiciaire. Les équipes d'enquête mènent des entrevues ciblées en fonction des éléments de preuve trouvés sur les lieux du crime ou des indices découverts un peu plus tard. Elles posent également des questions générales aux personnes vivant dans le quartier et dans les environs, ainsi qu'aux amis, à la famille et aux collègues de la ou des victimes.

« L'examen du voisinage est sous-estimé et sous-utilisé, mais il est l'un des outils d'enquête les plus efficaces, affirme Gary Rothwell, agent spécial responsable au Georgia Bureau of Investigation. Aucun crime impliquant des êtres vivants, même s'il a été très bien planifié, ne peut passer totalement inaperçu et n'est à l'abri du libre choix de l'homme. Lors de tout crime, il y a généralement des témoins, qui ne parleront que si on leur pose des questions. »

Les policiers chevronnés savent que dans toute enquête, il est primordial de repérer, de recueillir, d'analyser et de traiter l'information rapidement et efficacement. La prise de mesures efficaces découlant de ces données est aussi cruciale pour obtenir les meilleurs résultats possible. L'efficacité d'une enquête repose souvent sur la capacité de l'équipe à traiter et prioriser les indices afin de répondre rapidement à l'agent responsable.

Il est essentiel de trouver l'information donnant lieu à des indices et à des pistes qui orienteront l'enquête. De plus, les équipes d'enquête doivent pouvoir trouver et interroger rapidement les personnes pour obtenir des déclarations crédibles et fiables, trouver et préserver des éléments de preuve valables, obtenir et consigner des observations et des témoignages des plus précis, et établir la chronologie des événements. Les enquêteurs devraient utiliser la méthode fondamentale de recherche des faits, qui comporte trois aspects importants :

1. La rapidité : Accomplir rapidement toutes les tâches afin d'établir promptement les faits.
2. La spécificité : Examiner attentivement toutes les questions afin d'obtenir des faits suffisamment détaillés pour juger l'affaire objectivement et établir des corrélations.
3. L'élément de surprise : Éviter que les personnes interrogées réfléchissent trop à leur version des faits et prévenir les interpellations des avocats par un processus d'entrevue efficace.

L'identité judiciaire a trait au lieu du crime et à la technologie d'information numérique. Le premier volet consiste à recueillir de l'information de tous les endroits touchés. Les enquêteurs répertorient les éléments présents (ou manquants), ce qui leur permet de rassembler toute l'information touchant le lieu du crime en entier, y compris tout lien à des indices matériels. L'information numérique comprend les données en temps réel de téléphones cellulaires (lieux d'où proviennent les appels, données de suivi, numéros de téléphone, abonné, tours de transmission, directionnalité alpha-beta-gamma, etc.). Les enquêteurs ont besoin de ces données pour les comparer avec l'information obtenue pendant les entrevues.

De nos jours, ces étapes de base font partie intégrante des enquêtes criminelles; or, en raison de l'avancement des technologies et des communications modernes, il faut repenser les stratégies en place. Aujourd'hui, presque tous les ménages ont accès à un ordinateur, et la majorité des gens ont un téléphone cellulaire. À la maison ou au travail, tous les outils technologiques stockent des documents, des communications, des données d'interurbain ou des factures qui recèlent de précieuses informations sur le mode de vie, les amis, les associés, les ennemis ou les activités d'une personne, et qui peuvent servir à établir rapidement des mobiles ou d'autres faits essentiels qui déterminent si une personne est prédisposée à être une victime ou un suspect.

Les 48 premières heures suivant un crime sont critiques, c'est pourquoi les gestionnaires

policiers doivent mettre en place un système efficace de gestion des pistes d'enquête afin de consigner et de traiter l'information de manière efficiente et efficace.

Affectation des ressources

Par affectation des ressources, on entend la capacité à gérer le personnel, la logistique, la communication et le matériel. Les enquêtes sur des crimes graves exigent souvent la mobilisation rapide de nombreuses personnes. Il importe de planifier la logistique nécessaire, d'assurer la coordination du personnel et de veiller à une bonne coopération et communication. De plus, tout le personnel d'enquête doit disposer du matériel requis pour faire son travail. Les ressources sont gérées en fonction des faits relatifs à l'affaire.

En présence de crimes commis dans de gros immeubles ou de facteurs géographiques, il peut s'avérer nécessaire d'affecter du personnel à des endroits stratégiques. Par exemple, après la tragédie de Columbine (à Littleton, au Colorado), les policiers ont formé des équipes chargées de la bibliothèque, de la cafétéria et du terrain de stationnement pour n'omettre aucun témoin ni élément de preuve. Il importe de mettre en place des mesures préventives en vue d'affecter les ressources requises le plus vite possible.

Les parties concernées

Les parties concernées (victimes, témoins, autorités et citoyens) peuvent non seulement fournir de l'information mais également, soit causer des problèmes aux enquêteurs soit les aider. La gestion des parties concernées crée un contexte et un climat favorables à la résolution d'une affaire. De plus, elle aide à s'assurer que l'information de nature délicate n'est pas rendue publique et que les journalistes bénéficient de l'accès supervisé aux lieux de crimes sans nuire aux enquêtes.

Les gestionnaires policiers doivent charger des membres de leur équipe de communiquer avec les parties concernées et de répondre à leurs questions au besoin, ce qui aide à s'assurer que tout problème sera géré d'abord par le gestionnaire plutôt que par une source de l'extérieur.

Médias

La gestion des médias est la quatrième étape fondamentale des enquêtes majeures. Dans le cadre de leur travail quotidien, les journalistes doivent respecter des délais serrés et composer avec la forte concurrence propre à leur milieu.

Pendant une crise, ils cherchent activement à obtenir la meilleure information possible pour le public. Les gestionnaires policiers doivent donc veiller à leur fournir un milieu structuré dans lequel ils se sentent à l'aise et en sécurité. À l'inverse, il faut s'assurer que les enquêteurs et les parties concernées sont suffisamment isolés des médias.

Les gestionnaires policiers doivent aussi s'assurer que les médias reçoivent des messages adaptés, que la priorité est toujours accordée à la résolution de l'affaire et que les renseignements protégés demeurent confidentiels et ne sont pas divulgués au public. De plus, ils doivent communiquer continuellement avec les journalistes et leur fournir de l'information pertinente et utile.

Maîtrise du chaos

Les quatre étapes fondamentales de la résolution de crimes graves s'avèrent efficaces pour les gestionnaires policiers. Les enquêteurs doivent s'assurer, grâce à leurs compétences et à des méthodes concertées, que l'information est traitée avec rigueur et de la façon la plus professionnelle qui soit. La gestion simultanée de chacune des quatre étapes permet de structurer le travail même si les circonstances deviennent chaotiques.

Enfin, il est essentiel d'adopter des règles de base simples en vue d'établir les faits entourant un crime grave et complexe. Les quatre étapes fondamentales permettent des enquêtes plus ciblées et exhaustives, ce qui favorise l'obtention des meilleurs résultats possible compte tenu des responsabilités énormes des gestionnaires policiers. ■

John B. Edwards, qui a récemment pris sa retraite à titre d'agent spécial responsable du Georgia Bureau of Investigation à Statesboro, a donné des cours sur les enquêtes dans de nombreux organismes fédéraux, locaux et d'État. Il a en outre publié plusieurs articles sur les enquêtes criminelles et est examinateur pour le département de la Justice des États-Unis.

Adapté d'un article publié dans le FBI Law Enforcement Bulletin.

MÉTHODE D'ENQUÊTES sur la gestion des crimes graves

Considérations relatives à l'établissement des faits
- Gestion des pistes d'enquête
- Entrevues
  - Questions ciblées
  - Questions générales préétablies
- Identité judiciaire
  - Lieu du crime
  - Technologies d'information numérique

Affectation des ressources
- Personnel
- Logistique
- Communication
- Matériel

Parties concernées
- Victimes
- Témoins
- Autorités
- Citoyens

Médias
- Contexte structuré
- Isolement et protection de l'information
- Messages adaptés
- Communication continue

Prévenir les incidents critiques dans les écoles et s'y préparer

Depuis la fusillade dans une école de Columbine aux États-Unis en 1999, le Canada a connu quatre fusillades dans des établissements scolaires. Si les écoles sont censées constituer des établissements d'apprentissage sûrs, les crimes graves dans la cour d'école demeurent un enjeu omniprésent. L'ancienne rédactrice en chef du NIJ Journal*, Beth Schuster, se penchent sur les incidents critiques dans les écoles américaines.*

Par Beth Schuster
Ancienne rédactrice en chef
du *NIJ Journal*
Département de la Justice des É.-U.

Il y a dix ans, par une journée ensoleillée d'avril, Eric Harris et Dylan Klebold sont entrés dans l'école secondaire Columbine dans le comté de Jefferson (Colorado), puis ont ouvert le feu. Ils ont abattu 13 personnes et en ont blessé 21 autres avant de se suicider. Les événements de ce jour de printemps marquent l'une des fusillades scolaires les plus dévastatrices de l'histoire des États Unis.

> Chaque attentat a un effet terrible et durable sur les élèves, l'école et la collectivité — ainsi que sur la nation en général.

Statistiquement parlant, les fusillades et autres genres d'homicides sont rares dans les écoles américaines. Selon les Centres for Disease Control and Prevention, ces fusillades représentent moins de un pour cent des homicides commis chez les enfants de 5 à 18 ans. De 1999 à 2006, 116 élèves ont été tués dans 109 incidents survenus dans des écoles.

Mais comme les habitants du comté de Jefferson le savent trop bien, les fusillades peuvent être un élément très réel et terrifiant de la violence scolaire dans ce pays. Chaque attentat a un effet terrible et durable sur les élèves, l'école et la collectivité — ainsi que sur la nation en général. Chaque tuerie est une tuerie de trop.

Réflexions sur les fusillades scolaires

Dans une étude menée en 2002 et financée en partie par le National Justice Institute (NIJ), les Services secrets et le département de l'Éducation américains se sont penchés sur 37 incidents de violence ciblée dans les écoles aux États-Unis survenus entre décembre 1974 et mai 2000.* Par violence ciblée — un terme créé par les Services secrets — on entend tout incident de violence où un agresseur connu a choisi une cible précise avant l'attentat. Les auteurs de l'étude se sont attardés au comportement des étudiants agresseurs dans les 37 incidents dans le but de relever de l'information qui pourrait aider les collectivités à prévenir des attaques futures.

L'étude montre notamment qu'il s'agissait rarement d'actes impulsifs. Dans 95 % des cas, l'attaquant avait fomenté l'idée de porter préjudice à sa cible au préalable. La plupart des agresseurs avaient accès à des armes à feu et en avaient fait usage avant l'incident. Plus des deux tiers des agresseurs ont obtenu les armes utilisées de leur propre foyer ou d'un membre de leur parenté.

Il n'existe pas de profil de l'agresseur scolaire type, selon l'étude. Les agresseurs sont issus d'une variété d'origines ethniques ou raciales et ils sont âgés de 11 à 21 ans. Certains proviennent d'une famille intacte ayant des liens dans la collectivité; d'autres, de familles d'accueil avec des antécédents de négligence. Leur rendement scolaire va de l'excellence à l'échec. Peu d'entre eux ont fait l'objet d'un diagnostic de troubles mentaux avant l'incident, et moins d'un tiers ont des antécédents de toxicomanie ou d'abus d'alcool. Près des trois quarts des agresseurs (71 %) s'étaient sentis harcelés, persécutés, menacés, attaqués ou blessés par les autres.

Avant l'incident, 93 % des agresseurs ont manifesté un comportement qui soulevait des préoccupations ou indiquait la nécessité de recevoir de l'aide. De fait, dans plus des trois quarts des cas étudiés, l'agresseur avait parlé de ses projets à un ami, à un camarade de classe ou à un frère ou une sœur avant de passer à l'acte. Mais rarement le confident — dans presque tous les cas, un camarade de classe — n'a relayé l'information à un adulte.

Quel est l'état de préparation des écoles?

Nombre des incidents critiques recensés par les Services secrets et le département de l'Éducation ont duré au plus 20 minutes. En fait, 47 % des incidents avaient une durée de 15 minutes ou moins du début de la fusillade au moment où l'agresseur a été appréhendé, s'est rendu, a arrêté la fusillade, a quitté l'école ou s'est suicidé; un quart des incidents ont pris fin en cinq minutes ou moins.

Compte tenu de la brièveté de la plupart des attaques, il est impératif pour les écoles de prendre des mesures de prévention et d'établir un plan d'intervention en cas d'incident critique. Mais quel est l'état de préparation des écoles? D'après le sondage américain 2006 School Health Policies and Program Study mené par les Centers for Disease Control and Prevention, environ 95 % des districts scolaires avaient un plan exhaustif de préparation, d'intervention et de rétablissement des activités en cas de crise. De ces districts, environ 82 % ont consacré des fonds à la formation ou offert une formation sur le plan aux enseignants et au personnel durant les deux années précédentes.

Quant aux écoles en tant que telles, 97 % disposaient d'un plan de préparation, d'intervention et de rétablissement des activités en cas de crise et, parmi ces écoles, 87 % ont offert une formation sur le plan aux enseignants et au personnel. Cela dit, dans un sondage national mené en 2004 auprès de plus de 750 policiers rattachés à une école (par le National Association of School Resource Officers), environ la moitié des agents ont dit que le plan d'urgence de leur établissement n'était pas satisfaisant. Plus de 66 % ont dit que leur plan d'urgence ne faisait pas l'objet d'un exercice périodique.

Aider les écoles à se préparer et à intervenir

Le National Institute of Justice (NIJ) a élaboré des outils et des programmes de formation pour aider les écoles et les districts scolaires à résoudre les conflits, à gérer les incidents critiques et à prévenir la violence scolaire. Ces outils et programmes ont été conçus selon les pratiques fondées sur l'expérience et les recommandations des experts du School Safety Technology Working Group du NIJ, explique Mike O'Shea, gestionnaire du NIJ pour le module de la sécurité scolaire de l'institut.

« Ces ressources — absolument gratuites — peuvent aider les professeurs, les administrateurs, le personnel et les policiers à se préparer et à intervenir dans tout genre d'incident critique à l'école », précise M. O'Shea. Voici un éventail de ces ressources (non disponibles en français) :

- Module School Crime Operations Package (School COP) : Ce logiciel subventionné par le NIJ permet aux policiers rattachés à une école, aux administrateurs et aux agents de sécurité de cartographier et d'analyser les incidents criminels qui surviennent en environnement scolaire. Ils peuvent consigner dans un journal les incidents de violence et les crimes scolaires, afficher rapidement les incidents impliquant un élève donné et produire des graphiques illustrant les points chauds de l'école et les tendances annuelles. Le programme School COP permet également d'aider les écoles à établir des politiques de sécurité scolaire, à cibler la violence et à se prémunir contre les menaces futures.
- School Safety Plan Generator : Les policiers et le personnel scolaire peuvent utiliser ce CD-ROM interactif pour créer un document qui les aidera à préparer l'école et servira de guide pour les premiers intervenants en cas d'incident critique. Le document peut comprendre le profil démographique de l'école, les membres de l'équipe de planification en cas d'incident critique, les rôles et responsabilités, l'emplacement du matériel d'urgence et les lignes de communication essentielles.
- *A Critical Incident : What to Do in the First 20 Minutes* : Élaboré par le bureau de l'Attorney General de la Caroline du Nord et le département de la Justice juvénile et de la Prévention de la délinquance, cette vidéo présente une dramatisation d'une fusillade à l'école. Les auditeurs peuvent observer l'intervention de l'école durant l'incident et discuter de ce qui s'est bien passé, des mauvaises décisions et tirer les leçons de l'incident pour améliorer leur propre plan d'intervention en cas d'incident critique.

La protection des élèves

Dans la décennie qui a suivi la fusillade de Columbine, des collectivités de partout au pays ont été victimes de tragédies similaires. Les écoles devraient être des lieux d'apprentissage et de perfectionnement — et non de violence et de peur. Favoriser la sécurité des élèves et de l'école devrait être la priorité de tout administrateur scolaire et de tout service de police. Les initiatives du NIJ pourront les aider à atteindre cet objectif. ■

Le présent article est un extrait reproduit du NIJ Journal *avec l'aimable autorisation du département de la Justice américain.*

**Vossekuil, B*, The Final Report and Findings of the Safe School Initiative: Implications for the Prevention of School Attacks in the United States. *Washington, D.C. : Service secret des USA et département américain de l'Education, mai 2002.*

Tueur de masse, en série, à la chaîne : distinction ou distraction

Par James Alan Fox, Ph.D.,
et Jack Levin, Ph.D.
Université Northeastern

On se rappelle encore du temps où toutes les formes de meurtres multiples étaient des tueries. On les reconnaissait au nombre de victimes — sans égard aux méthodes, au moment ni aux motifs du tueur. S'il arrivait de lire à l'occasion les expressions « à la chaîne » ou « en série » dans des textes destinés aux experts ou au grand public, elles n'avaient qu'une valeur descriptive (« des victimes tuées en série »).

Il n'existait pas de tueurs à la chaîne ni de tueurs en série caractérisés par le type d'homicides qu'on leur attribuait, jusqu'aux des années 80, quand le Federal Bureau of Investigation (FBI) a lancé un vaste programme de recherches et d'aide technique sur les cas d'homicides atypiques et a caractérisé trois formes de meurtres multiples. Ainsi, le Behavioral Sciences Unit (BSU) de la FBI a défini les massacres (ou tueries de masse) comme des homicides où au moins quatre personnes sont tuées lors d'un même événement (certains chercheurs préfèrent un seuil de trois victimes). Si les victimes sont tuées lors d'événements distincts, le BSU parle alors de tueurs en série ou de tueurs à la chaîne, selon le « temps écoulé » entre les meurtres et la possibilité que le tueur « calme » son instinct meurtrier d'un événement à l'autre.

Le tueur à la chaîne s'investit d'une mission de destruction, habituellement pendant plusieurs jours, consacrant le clair de son temps à planifier et à exécuter ses crimes, et à échapper à la police. Pour sa part, le tueur en série, qui peut continuer à tuer pendant des mois, voire des années, laisse passer du temps entre les homicides, retrouvant un train-train relativement ordinaire. D'ailleurs, ce qui surprend le plus au sujet de bon nombre de ces meurtriers est qu'ils sont souvent bien ordinaires, sauf pour la passion qu'ils vouent à la violence.

Définir les sous-catégories

Malheureusement, tout intéressant qu'il soit, l'exercice de catégoriser ainsi un homicide multiple apporte, dans les faits, bien peu à l'enquête. En 1990, quand un agresseur sadique a tué cinq étudiants à Gainesville, en Floride, en trois jours, on a trop débattu à savoir s'il s'agissait d'un tueur en série ou d'un tueur à la chaîne. Des enquêteurs ont fini par lier le même meurtrier — Danny Rolling — à un massacre commis neuf mois plus tôt à Shreveport, en Louisiane, une pause plutôt longue pour un tueur à la chaîne. En fait, on pouvait considérer Rolling comme un tueur de masse, un tueur à la chaîne ou un tueur en série — il relevait des trois catégories.

En 1997, Andrew Cunanan a tué quatre hommes en succession rapide, apparemment en proie à la paranoïa. Puis il s'est déplacé librement pendant des mois avant de resurgir à Miami où il a tué le grand couturier Gianni Versace. Cunanan est passé de tueur à la chaîne à tueur en série. Cette constatation ne s'est révélé d'aucune utilité.

Il est beaucoup plus révélateur d'étudier les meurtres multiples, non pas sous l'angle du temps séparant les agressions (à la base de la distinction masse/chaîne/série), mais sous l'angle de la motivation profonde. On peut généralement attribuer ces crimes à l'une ou l'autre de cinq grandes motivations, bien qu'elles se chevauchent souvent.

Le motif le plus courant est la manifestation du pouvoir, celui du tueur en série sadique qui prend plaisir à mettre fin à une vie comme celui du tireur en guerre contre la société qui ouvre le feu sans discernement dans un restaurant bondé. Ces crimes ont souvent une dimension sexuelle, comme dans le cas des meurtriers Paul Bernardo et Karla Homolka qui assouvissaient leurs fantasmes débridés sur des adolescentes enlevées en pleine rue. Le sentiment de supériorité sur la victime — voire sur la police — peut pour certains tueurs être aussi irrésistible que le désir sexuel.

La vengeance est aussi un motif répandu, celui de l'employé mécontent qui, dans son milieu de travail, abat ceux qu'il estime responsables de son malheur, comme celui

James Alan Fox occupe le poste de Lipman Family Professor of Criminology, Law and Public Policy à l'université Northeastern de Boston.

du prédateur en série qui veut se venger de mauvais traitements subis en bas âge (aux mains d'un père dominant, par exemple) en assassinant des victimes qui lui rappellent son bourreau. La vengeance est souvent sélective et ciblée, le tueur choisissant méthodiquement les victimes qui doivent payer pour sa souffrance. D'autres agresseurs cibleront des étrangers — mais seulement ceux qui appartiennent à la catégorie ennemie. Par exemple, Marc Lépine a massacré des étudiantes en génie de l'École polytechnique à Montréal parce qu'il cherchait des femmes qui à ses yeux usurpaient des emplois et des rôles masculins. Sous sa forme la moins répandue mais la plus visible, la vengeance s'exprime dans des exécutions massives dans des lieux publics.

Le meurtre multiple va plus rarement prendre la forme de l'attentat terroriste, méthode choisie par le tueur pour envoyer un message politique. Pendant 18 ans, jusqu'en 1997, celui qu'on a surnommé Unabomber a envoyé des colis piégés, par la poste, à des chefs d'entreprises et des universitaires. Le manifeste de Theodore Kaczynski publié dans le *Washington Post* a révélé la profondeur de sa haine pour la société technologique post-moderne. De même, en 1995, la bombe dont l'explosion a détruit un immeuble fédéral d'Oklahoma City et tué 168 personnes a été posée par deux individus — Timothy McVeigh et Terry Nichols — qui méprisaient le gouvernement.

On trouve quelques cas d'homicides multiples motivés par l'appât du gain. En octobre 2002, pendant trois semaines, John Muhammad et Lee Malvo — les infâmes snipers de Washington — ont fait feu au hasard sur des résidents de Maryland (Virginie) et de Washington (D.C.), fauchant 10 vies. Ils voulaient monnayer au gouvernement la fin de la terreur contre 10 millions de dollars. Incapables de négocier avec le groupe d'intervention, Muhammad et Malvo ont poursuivi leur tuerie.

Le dernier motif de la liste explique les crimes de loyauté — tuer par dévotion à une cause ou à un groupe. En 1969, la « famille » de Charles Manson a massacré sept personnes à Beverly Hills. Les jeunes assassins vouaient un véritable culte à Manson, qu'ils croyaient imbu de talents et de pouvoirs surnaturels. Manson avait convaincu ses disciples de l'inévitabilité d'une guerre raciale dont ils pouvaient provoquer le début en menant des campagnes assassines contre d'influants Américains blancs.

Défis d'enquêteurs

La prévalence des homicides multiples, quels qu'en soient la forme ou le motif, présente aussi un intérêt qu'on a peu exploré. La presse populaire a beau brandir quelques cas spectaculaires comme preuve d'une épidémie, les meurtres multiples demeurent plutôt rares. Même aux États-Unis, où nombre de journalistes et de chercheurs sont à l'affût de cas à fouiller, le nombre de victimes en une année est de quelques centaines, pas les quelques milliers (évoqués lors des épisodes de panique nourrie par les médias). Bien que le phénomène ne corresponde qu'à une faible proportion de tous les homicides — environ deux pour cent — il est néanmoins troublant de penser qu'une poignée de tueurs peut causer autant de ravages et de destruction, autant de peur et d'angoisse dans la population.

Quelles que soient les motivations, il n'en demeure pas moins que la police adapte son intervention selon qu'elle a affaire à un tueur en série, à un tueur à la chaîne ou à un tueur de masse. Parce qu'il est capable de tuer à répétition sans crainte, le tueur en série est le plus grand défi pour l'enquêteur. Il tue habituellement des étrangers, de sorte que la liste des suspects est virtuellement

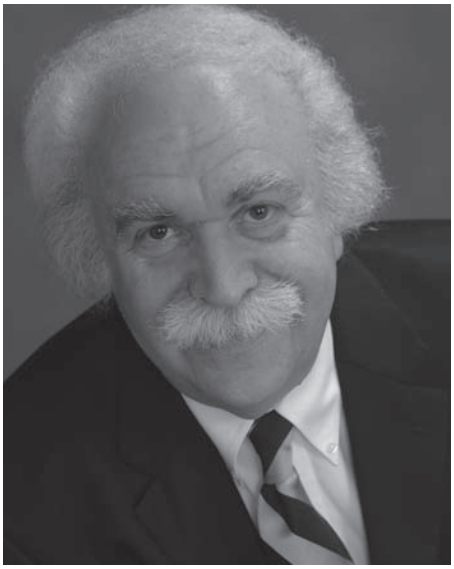

Jack Levin occupe le poste de Irving and Betty Brudnick Professor of Sociology and Criminology à l'université Northeastern de Boston.

infinie. Il choisit des cibles vulnérables et faciles, comme des prostituées, des enfants ou les résidents de foyers, des victimes de préférence marginales, de manière à ne pas trop attirer l'attention des autorités qui subiraient sans doute plus de pression pour résoudre les meurtres de victimes de la classe moyenne et de gens en vue. Il brouille les pistes en transportant les corps pour s'en débarrasser, afin de limiter les preuves physiques pouvant l'incriminer.

Par contre, à quelques exceptions près, un massacre est plus facile à résoudre pour l'enquêteur, parce que l'auteur s'y tue souvent, par désespoir, ou tombe sous les balles des policiers. La seule question qu'il reste alors à élucider, non sans difficulté, est pourquoi?

Nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements de l'étude des meurtres multiples. Nous en découvrons encore la nature, les caractéristiques et les circonstances. Malheureusement, chaque année, il semble y avoir quelques cas médiatisés dont les particularités nous forcent à revoir tout ce que nous croyions avoir déjà compris du phénomène. ■

James Alan Fox, Ph.D., et Jack Levin, Ph.D., sont professeurs à l'université Northeastern de Boston. Ils ont coécrit plusieurs livres sur les meurtres multiples, notamment Extreme Killing: Understanding Serial and Mass Murder.

La piraterie

Répression de crimes majeurs en haute mer

Si la notion de piraterie évoquait autrefois des images de grands navires et d'aventuriers, la réalité, ces dernières années, est autrement plus sombre, marquée par une recrudescence de cette forme de criminalité. L'International Criminal Law Network a d'ailleurs tenu une conférence aux Pays-Bas en décembre 2009 axée sur les instruments internationaux de répression de la piraterie. Dans le présent article, le directeur adjoint du Département de la gouvernance de l'Office européen de police, Michel Quillé, se penche sur le rôle d'Europol dans ce domaine.

Par Michel Quillé
Directeur adjoint, Département de la gouvernance de l'Office (Europol), et Diane Boles
Communications de l'Office

La nouvelle tyrannie des mers, plus familièrement connue sous le terme de piraterie, pose un problème de plus en plus préoccupant pour les sociétés maritimes établies dans l'Union européenne (l'UE) ou faisant affaire avec des pays de celle-ci. Comme ce crime de piraterie survient dans un territoire juridique imprécis, la répression de la piraterie pose des défis énormes aux organismes chargés de l'application de la loi concernés, tant sur terre qu'en mer.

La zone géographique plus particulièrement touchée est le golfe d'Aden, au large de la Somalie. Cette zone maritime fait partie de l'importante voie de navigation du canal de Suez entre la mer Méditerranée et la mer d'Arabie, sillonnée par environ 21 000 navires annuellement — en gros, 20 pour cent des navires du monde y circulent. Le golfe est désormais connu comme la « Pirate Alley » ou voie des pirates, en raison du nombre d'actes de piraterie qui y sont perpétrés. Il s'agit d'une voie de navigation principale vers les eaux européennes, il est inévitable que les navires européens constituent la cible première des pirates, pour qui le détournement de navires vise presque invariablement un gain financier (sous forme de rançon).

Cibles de l'UE

Tout donne à penser que les cibles européennes — à savoir des navires militaires ou marchands, voire de particuliers originaires des pays apparemment riches de l'UE comme les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, la Belgique et la France — sont très prisées des pirates dans la région.

Un exemple récent de détournement mettait en cause un thonier espagnol, l'Alakrana, qui comptait un équipage de 36 personnes. Après avoir échappé de justesse à un détournement un mois plus tôt, l'équipage a été victime de pirates le 2 octobre 2009 et a été tenu en otage pendant 47 jours. Les pirates ont exigé une rançon d'environ deux millions d'euros.

Heureusement, les pirates ont libéré le navire en novembre et la marine espagnole a arrêté deux Somaliens en rapport avec ce crime. Cela dit, l'Alakrana n'est qu'un des nombreux navires originaires de l'UE détournés en 2009. En décembre 2009, on estimait à plus de 10 le nombre de navires marchands retenus dans les eaux au large de la Somalie.

On peut donc conclure que la piraterie constitue une menace majeure pour les navires marchands de l'UE et pour la sécurité de l'UE en général. De plus, les activités associées à la piraterie présenteraient également des liens avec le crime organisé, la traite de personnes et le recyclage d'argent. Des liens au terrorisme ont également été évoqués, mais demeurent imprécis.

Les principaux facteurs qui motivent les actes de piraterie sont l'agitation politique, l'insécurité sociale, la pauvreté, les gains financiers et, dans certains cas, des intérêts terroristes.

Perspective internationale

Compte tenu de l'ampleur du problème que pose la piraterie pour les gouvernements de l'UE, la recherche d'une solution pour contrer la menace est la question de l'heure. Au départ, il faut déterminer l'approche à adopter. Soulignons qu'il existe de vastes divergences entre les autorités policières et politiques, et les procédures des divers pays, notamment les pays directement touchés par la piraterie. Outre l'aspect policier, les dimensions militaires, politiques et juridiques viennent compliquer les démarches de prévention ainsi que l'appréhension et la poursuite des pirates.

Si l'identité des pirates est obscure, on n'en sait par ailleurs très peu de la structure criminelle à l'origine des actes de piraterie; en outre, on ne sait pas très bien si les individus cherchent à obtenir une rançon ou si les actes sont l'œuvre d'organisations criminelles cherchant à recueillir des fonds pour financer d'autres activités illicites. Il est donc essentiel d'aborder le contexte global dans une démarche coordonnée à l'échelle internationale.

Force opérationnelle de l'UE

Le 8 décembre 2008, la force navale de l'UE a lancé l'opération Atalanta — une escouade internationale visant à protéger les navires vulnérables circulant dans le golfe d'Aden. L'opération regroupe des unités militaires de Belgique, de France, d'Allemagne, de la

Les navires de guerre suédois Stockholm (à l'avant-plan) et Trossoe se joignent à la flotte de la marine de l'UE.

Union européenne

Union européenne

Patrouille de la frégate française *Le Floréal* dans le golfe d'Aden dans le cadre de la flotte de la marine de l'UE.

Grèce, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Espagne et de Suède, avec la participation d'autres États de l'UE.

Évidemment, la force navale de l'UE pourrait prendre les pirates de force, mais comme l'UE respecte la règle de droit et ne veut pas mettre en danger la vie des otages, une telle initiative serait trop risquée. Par conséquent, la probabilité de verser une rançon est élevée. Tout semble indiquer qu'il s'agit d'une situation où les pirates gagnent sur tous les tableaux : les probabilités de ne pas être appréhendés sont élevées, et ils réaliseront essentiellement l'objectif fixé pour le détournement. C'est pourquoi la répression efficace repose sur une coopération internationale sur les plans policier, juridique, militaire et politique.

Coopération

Plus tôt dans l'année, le chef de la section néerlandaise d'Europol a demandé la tenue d'une réunion pour proposer la possibilité d'utiliser Europol comme instrument en vue de cibler les organisations criminelles se livrant à la piraterie. Lors de cette réunion d'experts d'Europol, d'INTERPOL, de la Commission européenne, et de plusieurs États membres, on a proposé d'établir un fichier de travail analytique sur la piraterie, proposition qui a été très bien accueillie.

Un fichier de travail est un instrument visant à mettre en commun de l'information et des pratiques exemplaires ou, dans le cas présent, de l'information qui pourrait faciliter la répression de la piraterie. L'expertise des participants permet de mieux comprendre les activités des groupes criminels et d'aider les organismes policiers à prendre des décisions stratégiques et à planifier les mesures de dissuasion. Un fichier de travail sur la piraterie pourrait étayer les décisions importantes des États membres de l'UE, notamment la possibilité de recourir au réseau des agents de liaison dans les secteurs géographiques touchés.

Répression de la piraterie

Voici les éléments de la coopération policière internationale, ainsi que du rôle d'Europol :

Sur le plan opérationnel :

- déterminer les acteurs clés (criminels, agresseurs) par la capacité de recevoir, d'archiver et d'analyser des données d'identification spécifiques comme l'ADN, les empreintes digitales et les caractéristiques de reconnaissance de la voix;
- déterminer les modes de communication des agresseurs et des groupes alliés;
- repérer les transactions financières suspectes liées à la piraterie;
- déterminer les principaux actifs logistiques;
- repérer les liens avec d'autres activités criminelles.

Sur le plan stratégique :

- plateforme pour l'échange d'expertise (réseautage);
- évaluation du phénomène de la piraterie dans la perspective policière (menaces et tendances);
- focalisation de la fonction policière sur la nécessité de recueillir des renseignements et de fournir des preuves contre ces criminels aux fins d'appréhension et de poursuite.

Fort de l'engagement de neuf États membres à appuyer la répression de la piraterie, le directeur d'Europol a signé le fichier de travail analytique sur la piraterie maritime le 18 janvier 2010.

Pour conclure, on peut dire que la piraterie pose une menace directe à la sécurité de l'UE et qu'elle constitue un problème majeur pour les navires européens, leur équipage et même les touristes dans les zones touchées. Europol est prêt et déterminé à intervenir dans la répression de ce crime par l'entremise d'une coopération internationale efficace. ■

Les membres de la Marine française ont arrêté neuf présumés pirates somaliens, perturbant ainsi leur tentative de détourner un cargo.

Union européenne

Saviez-vous que...

Les empreintes digitales, les empreintes de pas, les taches de sang, les cheveux et les autres traces laissées sur un lieu de crime jouent souvent un rôle crucial dans l'enquête subséquente. Voici quelques faits sur leur collecte et leur analyse.

Au moins 30 % des empreintes prélevées sur la poignée d'un couteau ou d'une arme à feu, sur un volant ou sur une fenêtre sont des empreintes palmaires et non digitales, selon des sondages auprès d'organismes policiers américains.

Les empreintes latentes sont généralement petites – elles ont seulement environ 22 % de la taille d'une empreinte roulée – et sont souvent floues ou déformées, selon le FBI.

En Europe, des empreintes de pas utilisables sont trouvées sur environ 40 % des lieux de crime, mais les laboratoires judiciaires américains affirment que ce genre d'empreintes représente seulement 1 ou 2 % des éléments de preuve soumis pour analyse.

Les taches de sang résultant d'un impact à grande vitesse (ex. blessure par balle) mesurent habituellement moins de 1 mm de diamètre et viennent de gouttes projetées sur 24 à 46 pouces.

La racine vivante d'un cheveu fraîchement prélevé contient de l'ADN nucléaire qui peut révéler l'empreinte génétique d'une personne, mais 90 % des cheveux trouvés sur les lieux de crime ne présentent pas de racine convenant à l'analyse génétique.

Les chances d'établir une correspondance entre un outil et des traces laissées sur un lieu de crime augmentent si les traces sont striées (composées d'une série de lignes parallèles, comme les marques laissées sur le cadre d'une fenêtre qui a été forcée) plutôt qu'empreintes (composées de l'empreinte de la forme de l'outil, comme une trace de marteau sur un cadre de porte).

Dans le cas d'un cambriolage, les meilleures preuves se trouvent habituellement à l'endroit où le suspect est entré dans l'immeuble.

Dans une étude californienne sur l'imagerie balistique, une banque d'images a permis d'établir une correspondance entre des douilles récupérées et les armes dont elles provenaient dans 62 % des cas, mais seulement lorsque les douilles en question venaient du même fabricant que les douilles dont les images étaient versées en banque; autrement, le taux de succès chutait à 38 %.

Les preuves génétiques ont cinq fois plus de chances de permettre l'identification d'un suspect que les empreintes digitales, selon une étude de l'Urban Institute.

Les substances biologiques recueillies par des agents de patrouille ont autant de chances de permettre l'identification d'un suspect que celles qui ont été prélevées par des techniciens judiciaires, selon l'Urban Institute.

Moins de 20 % des lieux de crime au Royaume-Uni font l'objet d'un examen judiciaire, et seulement 5 % des lieux de crime ainsi examinés permettent de verser un échantillon d'ADN viable à la banque nationale de données génétiques du Royaume-Uni.

Le Service de police d'Ottawa a recueilli 131 échantillons d'ADN sur les lieux d'entrées par effraction en 2006, ce qui a permis d'obtenir 97 correspondances avec des échantillons versés à la banque de données génétiques dans 149 affaires criminelles.

SOURCES: New York Times, « Fingerprints taking smaller roles in investigations », 21 novembre 2003, tiré de PoliceOne.com : **www.policeone.com** ; Chicago Tribune, « Fingerprint evidence put on trial », 25 février 2002, tiré de Complete Latent Print Examination : **www.clpex.com/Articles/Newz/2002/2002-02-25-4.htm** ; Law Enforcement Technology, « Walking in another's shoes: footprint evidence provides clues to solve crime », avril 2007, tiré de Officer.com : www.officer.com ; Christman Forensics, « Bloodstain pattern analysis » : **www.christmanforensics.com** ; Center for Science and Medical Journalism, Université de Boston, « Untangling the secrets of your scalp » : **www.bu.edu** ; Jeffrey Toobin, « The CSI effect: the truth about forensic science » : **jeffreytoobin.com** ; HowStuffWorks, « How crime scene investigation works » : **science.howstuffworks.com/csi.htm** ; Crime and Clues, « Burglary investigations » : **www.crimeandclues.com** ; National Center for Policy Analysis, « Ballistic imaging: not ready for prime time », document d'orientation no 160, avril 2003 : **www.ncpa.org** ; Urban Institute, « The DNA field experiment: cost-effectiveness analysis of the use of DNA in the investigation of high-volume crimes », avril 2008 : **www.urban.org** ; Nuffield Council on Bioethics, « The forensic use of bioinformation: ethical issues », septembre 2007 : **www.nuffieldbioethics.org** ; British Journal of Criminology, « The DNA expansion programme and criminal investigation », vol. 46, no 2, 2006 : **bjc.oxfordjournals.org** ; Service de police d'Ottawa, « 2006 activity report » : **www.ottawapolice.ca**

Une organisation à la hauteur

Le chef de l'équipe fait l'éloge des opérations de sécurité pour les Jeux

Services Multimédias

Le comm. adj. à la GRC, Bud Mercer, rencontre l'équipe de sécurité au parc olympique de Whistler.

Par Joanna Burgess

Les flammes olympique et paralympique sont désormais éteintes, mais la GRC peut continuer de tirer fierté d'un travail bien fait. Le maintien de la sécurité des Jeux d'hiver de 2010 était une tâche monumentale. La rédactrice en chef du *Pony Express* à la GRC, Joanna Burgess, s'est entretenue avec le comm. adj. Bud Mercer, chef du Groupe intégré de la sécurité (GIS) Vancouver 2010. Ce dernier ne tarit pas d'éloges pour la détermination et le travail assidu des membres de la communauté policière, qui ont contribué à faire des Jeux une réussite.

Comment le GIS est-il parvenu à assurer la sécurité des Jeux sans détourner l'attention des athlètes?

Si la sécurité a constitué un volet essentiel des Jeux olympiques et paralympiques, elle ne devrait jamais éclipser la raison d'être des Jeux, soit le sport, la culture et la capacité des athlètes du monde entier à mettre en valeur les efforts de toute une vie.

Je pense que nous avons parfaitement atteint notre objectif, et ce, en utilisant nos ressources de façon intelligente. Nos effectifs ont su se montrer professionnels, serviables et engageants. À mon avis, lorsqu'on réunit toutes ces qualités, les gens parviennent à voir au-delà de l'uniforme.

Nous avons également su tirer profit de nos systèmes TI. Nous disposions d'une technologie de pointe, laquelle nous a permis de réduire notre empreinte dans le domaine de la sécurité et le nombre de policiers visibles. Nous disposions aussi d'un Groupe mixte de renseignements efficace, le GMR 2010, grâce auquel nous avons pu déployer nos effectifs de manière stratégique et ce, en fonction des meilleurs renseignements disponibles.

Quel était le rôle du Groupe mixte de renseignements 2010?

Le Groupe mixte de renseignements 2010 avait un mandat des plus exigeants : recueillir tout renseignement pertinent sur les risques planant sur les Jeux. Ses membres avaient un mandat bien défini. Ils ont agi conformément à la loi. Ils ont agi de manière professionnelle et correcte et les gens qu'ils ont abordés, l'ont été pour des raisons appropriées. C'est grâce à leur travail que nous avons été en mesure de prédire les éléments qui allaient présenter un défi.

Pourquoi a-t-on inclus des agents de sécurité privés dans les plans de sécurité?

Nous avons évalué chaque poste afin de déterminer s'il devait être occupé par un policier armé. Seul un nombre déterminé d'agents de police étaient disponibles au pays et nous devions tenir compte de l'obligation de maintenir l'ordre dans nos collectivités d'origine. Lorsqu'il s'est agi de doter nos postes de contrôle d'accès des sites olympiques, nous avons décidé sciemment que des agences de sécurité privées et des effectifs autres que des policiers étaient les plus indiqués pour assumer ce rôle.

Les 4 800 agents de sécurité privés allaient continuer de relever de nous; c'est pourquoi ils ont été supervisés par des policiers, dans un rapport de quatre à un.

En outre, durant les Jeux, nous avons mené des contrôles de la qualité constants. Des gens étaient notamment chargés de mettre à l'épreuve l'infrastructure des postes de contrôle d'accès. D'emblée, nous savions que nos effectifs de sécurité privés – toujours supervisés par des policiers – avaient l'étoffe nécessaire pour assumer leur mandat avec professionnalisme.

Quel héritage la GRC tire-t-elle des opérations de sécurité pour les Jeux de 2010?

Les bases de données que nous avons élaborées pour la Gendarmerie qui seront utiles pour la gestion d'événements majeurs futurs ou qui reflètent ce que nous avons accompli feront probablement de ce dossier l'un des plus transparents et des plus coordonnés de l'histoire de la Gendarmerie, en ce qui a trait à la sécurité.

Un autre des héritages que nous laissons est l'exécution d'un plan dans un modèle intégré. Ce modèle intégré est ce qui nous définit : son efficacité ne s'est pas démentie, que ce soit pour la sécurité des Jeux ou la sécurité publique.

J'ai reçu de nombreux courriels et de nombreuses lettres et mots de soutien de la part de collègues, de visiteurs, du CIO (le Comité International Olympique) et du COVAN (Comité organisateur des Jeux olympiques de Vancouver 2010) faisant l'éloge du professionnalisme et de l'amabilité de nos membres. Je suis extrêmement fier de la façon dont ils ont assumé leurs fonctions, notamment les membres en tunique rouge. Leur défilé lors des cérémonies d'ouverture et de clôture a été un moment de fierté intense pour la GRC. ■

Les Forces canadiennes

En soutien à la GRC pour la sécurité des Jeux d'hiver 2010

Les Forces canadiennes

La Force aérienne fait de la surveillance pendant les Jeux de 2010 de Vancouver.

Par le contre-amiral Tyrone Pile
Forces canadiennes

Le 3 juin 2003, lorsque Vancouver a été choisie pour organiser les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, presque personne n'a songé à l'ampleur que revêtirait l'opération de sécurité. Personnellement, j'étais submergé par la fierté et la joie de voir les Jeux revenir au Canada après une attente de 22 années.

Sept ans plus tard, ce sont les mêmes émotions que m'inspire la contribution des Forces canadiennes aux Jeux de 2010. L'esprit olympique nous a gagnés aussi, nous rappelant la nature sportive de l'événement. La sécurité ne devait pas voler la vedette et notre rôle était de soutenir la GRC dans son mandat de protection des Canadiens, des athlètes, des visiteurs et des dignitaires de passage au Canada.

Dirigé par la GRC, le Groupe intégré de la sécurité de Vancouver 2010 réunissait une centaine d'organismes de tous les paliers de gouvernement et devait assurer la sécurité des jeux suivant un modèle intégré. Les Forces canadiennes (FC) étaient fières de faire partie de cette aventure, ayant déjà contribué aux Jeux olympiques de Montréal et de Calgary. Pour tout dire, les Jeux de Vancouver figuraient au haut de la liste des priorités locales des FC pour 2010, sans rien enlever à notre engagement à l'égard des missions en Afghanistan et en Haïti.

Formation complète

L'opération Podium des FC aux Jeux de Vancouver était du jamais vu dans les opérations militaires au pays. La Force opérationnelle interarmées des Jeux olympiques (FOIJO), chargée de planifier et de diriger la sécurité militaire pour les Jeux de Vancouver, comptait 4 500 membres de l'Armée, de la Marine et de la Force aérienne. Nous avions pour mandat d'apporter nos ressources uniques au soutien de la GRC. En effet, compte tenu du théâtre d'opération où se déroulaient les Jeux — deltas, montagnes enneigées, milieu urbain densément peuplé, vallées boisées, longues côtes océaniques et espace aérien parmi les plus occupés du Canada — notre expertise prenait une valeur sans pareille.

Nous savions que la tâche serait colossale, qu'elle nécessiterait une somme extraordinaire de préparation, de formation et de coordination avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux. Heureusement, nous avons pu compter sur le Programme intégré d'exercices mis sur pied par le gouvernement du Canada en 2007. Grâce aux exercices Bronze, Argent et Or, nous avons pu préparer une éventuelle intervention pangouvernementale en cas d'urgence.

Parallèlement au Programme intégré d'exercices, les FC ont tenu leurs propres exercices, histoire de se savoir fin prêtes sur les plans tactique et opérationnel. Ainsi, 1 500 membres des FC ont participé à l'exercice Spartan Rings, d'une durée de cinq jours en octobre 2009. Nos éléments maritimes, terrestres, aériens et de soutien ont alors eu l'occasion d'exécuter des scénarios réalistes pour confirmer qu'ils parviendraient à réagir à d'éventuelles menaces planant sur les Jeux. Nous avons aussi collaboré étroitement avec nos partenaires américains : US Northern Command, North American Aerospace Defense Command, US Navy et US Coast Guard, pour échanger de l'information et gérer les frontières aériennes et maritimes.

Des soldats et un agent de la GRC en patrouille dans l'arrière-pays des environs de nombreux sites des jeux.

Les Forces canadiennes

Autant il avait fallu d'efforts pour se préparer, autant il a fallu d'efforts pour remplir avec discrétion le rôle de coulisses qui nous était dévolu tout au long des Jeux.

Rôle de coulisses

Le 29 janvier 2010, j'ai déclaré la FOIJO prête à soutenir la GRC dans la mise en œuvre des mesures de sécurité sur terre, dans les airs et en mer. J'avais peine à y croire : nous étions arrivés à destination, au terme de longues préparations. Et autant il avait fallu d'efforts pour se préparer, autant il a fallu d'efforts pour remplir avec discrétion le rôle de coulisses qui nous était dévolu tout au long des Jeux.

Le personnel de l'Armée a patrouillé les abords de nombreux sites olympiques, notamment Cypress Bowl et le village des athlètes à Whistler (à pied, en ski, en raquettes et à motoneige). Le personnel de l'Armée a tenu des séances d'information sur les avalanches, était prêt à une mission de recherche et sauvetage et assurait le déplacement du personnel policier civil. Le personnel de la Force aérienne, à bord d'hélicoptères Griffon et Sea King et d'aéronefs Aurora et Twin Otter, a procédé à des patrouilles de surveillance, en appui aux forces terrestres et maritimes. Il était aussi prêt à décoller pour déplacer au besoin les groupes tactiques d'intervention, les équipes d'intervention rapide et les équipes cynophiles de la GRC. Le personnel de la Marine des deux côtes et les 24 unités de la Réserve navale — comptant une frégate de classe Halifax, deux navires de défense côtière de classe Kingston, trois navires de patrouille de classe Orca et une flottille d'embarcations pneumatiques à coque rigide — a fourni la surveillance maritime, la sécurité portuaire, les plongées et le balayage sous-marin. Dans le port de Vancouver, des estacades ont été mises en place pour créer une vaste barrière flottante autour des navires d'hébergement du personnel de sécurité.

Seul notre contingent de cérémonie s'est fait remarquer. Ce contingent comptait 62 de nos soldats, marins et aviateurs les plus valeureux qui se sont faits porteurs de drapeau à diverses cérémonies et ont escorté les athlètes aux cérémonies de remise de médailles aux Jeux olympiques et paralympiques.

Le soutien que nous avons apporté à la GRC était d'une telle ampleur qu'on ne peut qu'en donner un bref aperçu. Mais je sais que je parle au nom des 4 500 militaires qui ont participé à l'opération Podium en disant que d'avoir contribué aux Jeux a été pour nous l'expérience d'une vie. Les Jeux d'hiver 2010 de Vancouver sont un modèle à suivre lors d'opérations futures et le témoignage de ce que peuvent accomplir le partenariat et la coopération. Pour les Forces canadiennes, ils ont aussi fourni l'occasion de démontrer que nous pouvons nous acquitter de nos responsabilités au pays tout en continuant de remplir nos obligations à l'étranger.

L'esprit olympique m'habite toujours; je crois qu'il n'est pas près de me quitter. ■

Commandant des Forces canadiennes sur la côte ouest, le contre-amiral Tyrone Pile assume deux rôles de commandement. Il dirige la Force maritime du Pacifique (FMAR[P]) et la Force opérationnelle interarmées (Pacifique). Depuis trois ans avant la tenue des Jeux et pendant l'événement, il a aussi été commandant de la Force opérationnelle interarmées - Jeux.

Protecteurs de nos droits

Le Canada a brillé pendant les Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Les Canadiens ont uni leurs voix pour encourager les athlètes; les organismes de sécurité et d'application de la loi ont uni leurs efforts pour assurer la sécurité des Jeux. La GRC avait des partenaires remarquables, parmi lesquels un remarquable contingent des Forces canadiennes (FC).

Les FC disposaient de ressources et d'équipement pour assurer la sécurité des Jeux sur terre, en mer et dans les airs. Les agents de la GRC ont participé à plusieurs patrouilles des FC, surtout dans l'arrière-pays autour de Whistler. « Il est rare que les policiers arpentent les montagnes et les forêts », soutient le contre-amiral Tyrone Pile. Les policiers ont participé à la plupart des missions des FC pour appliquer la loi, au besoin.

« Le but des FC était de se faire discrètes, de travailler en arrière-plan à l'insu du public, » explique Pile, que ajoute que les FC ont atteint ce but; il a parlé avec des membres du public qui étaient surpris d'apprendre que des militaires étaient aux Jeux, mais rassurés de les savoir présents. La plupart des bases des FC étaient situées juste à l'extérieur des limites de la ville dans des secteurs isolés non visibles de la route. De nombreux bateaux de la marine patrouillaient dans les eaux loin de la côte et les avions volaient suffisamment haut pour ne pas attirer l'attention. Le déplacement de ressources et de fournitures se faisait la nuit.

Le mandat de Pile consistait à combler le fossé entre l'approche défensive des FC et le mandat d'application de la loi de la GRC, pour qui faire respecter la loi au Canada est une priorité. C'est pour cette raison que les FC ont joint le Groupe intégré de la sécurité (GIS) dès le début.

La formation et le climat ont posé quelques problèmes aux FC.

En raison du calendrier et des préparatifs pour les Jeux, le personnel des FC a été envoyé en C.-B. à différents moments. Les troupes ont été dispersées un peu partout sur le théâtre des opérations. « Habituellement, nous suivons la formation ensemble et sommes déployés en équipe, affirme Pile. Mais ça n'a pas été le cas cette fois-ci, car la majorité des militaires ont été déployés quelques semaines à l'avance seulement. »

Les équipes qui patrouillaient les montagnes et l'arrière-pays ont eu l'occasion de travailler dans un climat différent. « Les FC n'ont pas l'habitude de travailler dans un climat hivernal, soutient Pile. Nous sommes habituellement déployés à l'étranger. L'expérience a été enrichissante pour nous. »

— Joanna Burgess

Réduction de la criminalité et revitalisation de l'économie

Par Spencer Pryor
Directeur des communications, Sécurité publique
Police de North Charleston

D'après *Congressional Quarterly Inc.*, North Charleston (SC) se classait parmi les dix villes les plus dangereuses en 2006 et en 2007. À l'intérieur de la ville, c'est invariablement dans le quartier Chicora-Cherokee que s'observe le plus haut taux de crimes violents.

Ces faits et la mauvaise presse qui s'y rapporte auraient fort bien pu inciter les résidents et les commerçants de la ville à brosser un portrait défavorable de leur collectivité. Au lieu de cela, la police de North Charleston (PNC), la Metanoia Community Development Corporation basé dans le quartier Chicora-Cherokee et les dirigeants communautaires locaux ont noué un partenariat stratégique afin d'accroître la santé et la sécurité de la collectivité en misant sur les points forts de celle-ci plutôt que sur ses faiblesses.

Reconnaissant que le faible taux de propriétaires-occupants dans le quartier Chicora-Cherokee est directement lié à son haut taux de criminalité, la PNC et Metanoia ont entrepris de bâtir des assises communautaires solides. Fondée sur la conviction que les résidents et dirigeants locaux ont un rôle essentiel à jouer dans l'enrayement durable de la criminalité, cette initiative a eu des effets non seulement sur la qualité de vie et la sécurité publique, elle a également servi à atténuer des divisions de longue date entre la communauté et la PNC.

Remettre la communauté sur les rails

En 2005, soit un an avant que *Congressional Quarterly* établisse son palmarès des villes dangereuses, Metanoia œuvrait déjà à animer un mouvement populaire pour le changement par la création d'un conseil dirigé par des membres de la communauté. Le corridor de la rue Ubank, dans Chicora-Cherokee, avec ses lots vacants, ses logements inoccupés et délabrés et son parc désaffecté où foisonnent des activités criminelles et liées à la drogue, fut ciblé à titre de zone infestée par le crime.

En vue d'accroître la stabilité de la communauté, le conseil créé par Metanoia s'est efforcé de réunir autour d'un projet commun la PNC, le service des loisirs de North Charleston et des citoyens préoccupés habitant la rue Ubank et ses environs. Ainsi a-t-il été convenu que le service des loisirs transférerait les installations du parc dans le centre communautaire local, que Metanoia réhabiliterait une habitation vacante et que la PNC intensifierait la surveillance et ses patrouilles dans le voisinage. Le nombre de crimes violents commis dans le corridor est passé de 35 en 2005 à 30 en 2006.

Poursuivant ses efforts visant à transformer le problématique corridor de la rue Ubank, Metanoia y a acquis en 2006 quatre lots et une autre maison vacante. Metanoia a su accroître l'investissement dans la collectivité en tirant parti du soutien financier constitué de fonds administrés par la South Carolina Housing Finance and Development Authority, la Ville de North Charleston et le Lowcountry Housing Trust. Entre 2006 et la fin de 2008, moment où les maisons, une fois les travaux de construction achevés, ont été vendues, seuls 12 crimes violents ont été commis dans le corridor. Dans l'ensemble, on note une chute de 66 % du nombre de crimes violents entre 2006 et 2008, et cette tendance se poursuit. (La PNC étiquette comme « crime violent » le meurtre, le viol, le vol qualifié et les voies de fait graves.)

Metanoia a été un partenaire clé dans le projet baptisé Citizens' Patrol Against Drugs, lancé en 2008. En partenariat avec la PNC, citoyens et policiers ont sillonné les rues côte à côte afin de les liens intracommunautaires. Après plus d'un an de patrouilles nocturnes quotidiennes, puis hebdomadaires et mensuelles, les crimes violents ont chuté de plus de 20 % dans Chicora-Cherokee.

Établir un rapport de confiance

Le partenariat remarquablement créatif et efficace entre la police et la collectivité tient à sa démarche axée sur les gens et leurs points forts. En effet, Metanoia emploie toutes ses ressources à repérer les atouts de la communauté et à orienter les investissements vers la revitalisation et le développement de la communauté. Cette démarche prend le contrepied de la stratégie fondée exclusivement sur les besoins et les problèmes, qui tend à désagréger les communautés au lieu de les aider à croître.

Notant le rôle crucial que jouent les résidents dans la revitalisation de leur collectivité, Metanoia mise depuis ses tout débuts sur les avantages d'une démarche axée sur les gens. Dans le même esprit, le chef de police Jon Zumalt a tenté d'amener la PNC à adopter une attitude proactive en instaurant en 2008 une table ronde communautaire, à laquelle les chefs de file populaires sont vus comme de précieux atouts et où la PNC, Metanoia et des figures de proue locales peuvent imaginer des solutions et stimuler l'expression d'idées venant du sein même de la communauté.

> « Les chefs de file locaux contribuent à l'élaboration de stratégies de réduction de la criminalité et aident à faire régner la confiance entre la police et les citoyens. »
>
> *Le chef de police de North Charleston, Jon Zumalt*

« Les chefs de file locaux ne sont pas conviés aux réunions pour être simplement mis au courant des activités de la police, explique Zumalt. Ils contribuent à l'élaboration de stratégies de réduction de la criminalité et aident à faire régner la confiance entre la police et les citoyens. »

Grâce à la table ronde communautaire, la PNC noue, entretient et consolide des alliances et des partenariats stratégiques partout dans la ville. Voici quelques-unes de ses réalisations.

- Rachat d'armes : Il s'agit de la première initiative du genre en Caroline du Sud. La PNC a fait équipe avec les églises baptistes Mt. Moriah et St. Matthew pour racheter des armes

à feu aux membres de la communauté. Les églises ont fait la publicité de l'initiative, tandis que des représentants de la PNC ont veillé à l'exécution des transactions. L'opération, qui s'est avérée fructueuse, a permis de récupérer 242 armes, dont 6 avaient été volées.

- « It's Cool to Be in School » : La PNC s'est associée à des membres de la table ronde communautaire et à des médias locaux pour réduire l'absentéisme le premier jour d'école. En 2007, 13 % des élèves ont fait l'école buissonnière à la rentrée des classes. Le premier jour d'école de 2008, l'arrondissement scolaire du comté de North Charleston a transmis la liste des élèves absents à une équipe de policiers et de résidents qui s'est rendue dans les foyers respectifs de ceux-ci. Ces visites conjointes de policiers et de chefs de file locaux ont mis en valeur la dimension pancommunautaire du programme.
- Appels nominaux au sein de la communauté : Ayant décidé de tenir son appel nominal hebdomadaire dans la collectivité, la PNC a tout d'abord été accueillie par le Young Leaders Program de Metanoia, ce qui lui a donné l'occasion d'échanger avec des jeunes dans un climat sain et stimulant. Les appels nominaux subséquents ont eu lieu dans des églises et des centres communautaires. Placés en rang, policiers et élèves ont été passés en revue. L'expérience, qui a permis de resserrer les liens communautaires, est un excellent exemple de travail policier proactif et axé sur les relations interpersonnelles.
- Programmes de mentorat juvénile : En collaboration avec la table ronde communautaire, la PNC a mis sur pied diverses ligues de sport d'été actives dans les parcs de la ville. La PNC a parrainé une ligue de basketball au cours de l'été 2008, ce qui a c onsidérablement amélioré les relations avec les résidents.
- Groupe d'intervention en matière de meurtre : La PNC a dressé une liste des dirigeants communautaires prêts à agir comme agents de liaison et à inter venir, après un meurtre, pour dissuader les proches de la victime d'exercer des représailles. À la suite d'un des premiers meurtres commis en 2009, les dirigeants communautaires ont fait office d'interprètes et d'artisans de la paix. Ne disposant que de minces pistes au départ, la PNC est parvenue à arrêter un suspect moins de 48 heures après la perpétration du crime.

Ces initiatives, conçues stratégiquement et axées sur les gens, ont apporté un complément aux autres projets internes de la PNC. Entre 2007 et 2008, le nombre de meurtres a chuté de 47 %, celui des viols, de 31 %, et celui des voies de fait graves, de 18 %. Dans l'ensemble de la ville, le taux de crimes violents a baissé de 17 %.

Avant que ces projets ne voient le jour, les relations entre la PNC, dont l'effectif est surtout de race blanche, et les quartiers de North Charleston à dominante afro-américaine étaient souvent tendues, voire conflictuelles. Les efforts qu'a déployés la PNC pour accroître la visibilité des Afro-Américains (parmi les employés civils et les policiers) ont aidé à apaiser les tensions.

En valorisant l'apport de la communauté et en misant sur ses points forts, la PNC et Metanoia ont obtenu des résultats concluants. C'en est bien fini du temps où les activités policières et le développement communautaire focalisaient sur les choses qui vont mal dans la société.

« Il s'agit d'une belle récompense pour le travail d'équipe réalisé à Chicora, commente Zumalt. L'endiguement de la criminalité et l'habitabilité accrue du quartier se maintiendront grâce au partenariat unissant Metanoia, les dirigeants communautaires et la ville de North Charleston. Nous sommes tous d'avis que la prospérité de North Charleston passe par celle de tous ses quartiers, et nous sommes résolus à poursuivre notre travail à Chicora. » ■

En 2009, la MetLife Foundation a remis à la police de North Charleston et aux représentants de Metanoia un prix pour souligner leur travail dans le quartier Chicora-Cherokee.

Police de North Charleston

Récentes études policières

Voici des extraits d'études récentes dans le domaine de la justice et de l'application de la loi. Pour en consulter la version intégrale, veuillez visiter le site indiqué à la fin de chaque résumé.

Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca

Par le Centre canadien de protection de l'enfance

Ce rapport livre une analyse approfondie des signalements à Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants. (Cyberaide.ca reçoit et analyse les signalements par le public de matériel potentiellement illégal, ainsi que de toute activité relative à l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet, et renvoie toute piste à l'organisme d'application de la loi compétent.)

(Le présent rapport) porte sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites internet et brosse un portrait de l'étendue du problème du point de vue de la centrale de signalement.

Des 35 111 incidents relatifs à un site Internet analysés par Cyberaide.ca (entre le 26 septembre 2002 et le 31 mars 2009), 15 662 concernent des sites qui hébergent de la pornographie juvénile et ont été étudiés aux fins de ce rapport.

Les résultats de cette analyse révèlent des données bouleversantes en ce qui concerne la problématique des images d'abus pédosexuels. Ce qui inquiète le plus, c'est la gravité des abus : plus de 35 % des images analysées montrent des agressions sexuelles graves. Il est encore plus bouleversant de constater que des agressions sexuelles extrêmes sont commises contre des enfants de moins de 8 ans. Ces statistiques contrastent avec la fausse idée que la pornographie juvénile prend le plus souvent la forme de photographies innocentes et anodines d'enfants nus.

De nombreux sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels semblent comporter une composante marketing. Les messages véhiculés sur ces sites sont à caractère ouvertement sexuel et valorisent les abus pédosexuels. Dans le but de banaliser la consommation de ces images d'abus pédosexuels, les sites qui les hébergent recourent volontiers au vocabulaire propre à la pornographie adulte légale ainsi qu'aux tactiques de marketing sexuel associées à ce type de contenu.

Depuis juillet 2007, Cyberaide.ca relève les modes de paiement annoncés sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Depuis lors, les analystes ont noté 27 différents modes de paiement acceptés, qui pourraient pour la plupart être considérés comme des systèmes de paiement en ligne. Or, dans 54,8 % des cas, les sites internet indiquaient néanmoins accepter les cartes de crédit classiques.

Hélas, très peu de pays sont exempts de tout blâme dans le dossier des abus pédosexuels sur Internet. Un examen des pays hébergeurs de sites internet et d'images pédopornographiques, déterminés par géolocalisation IP au moment de l'analyse, révèle que ce type de contenu est hébergé dans près de 60 pays.

De nombreux obstacles technologiques compliquent le suivi des images d'abus pédosexuels sur Internet. La réalité, c'est que ce matériel illégal est largement et publiquement accessible et qu'il change régulièrement d'emplacement pour éviter d'être mis hors ligne. La mobilité constante des contenus et la difficulté d'identifier les opérateurs des sites font qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions pour mieux traiter ce problème.

Le présent rapport propose de nombreuses recommandations dans tous les domaines, notamment au niveau du fonctionnement de Cyberaide.ca, de la coopération internationale et de la recherche. L'un des principaux constats, toutefois, est qu'il faudra améliorer les efforts d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les acteurs du dossier pour faire avancer la lutte contre les abus pédosexuels sur Internet.

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site : ***www.cybertip.ca/app/fr/research***

Driver distraction in commercial vehicle operations

Par le Virginia Tech Transportation Institute

La présente étude porte sur l'incidence des distractions sur les conducteurs de véhicules automobiles commerciaux (VAC). L'ensemble de données utilisé comprend environ trois millions de milles de données vidéo et cinématiques recueillies en continu, et représente l'ensemble de données sur les VAC le plus exhaustif et le plus naturel.

En tout, on a relevé 4 452 incidents mettant en cause la sécurité (collisions, quasi-collisions, conflits relatifs à une collision [quasi-collisions moins graves], et franchissement de ligne involontaire), ainsi que 19 888 époques de référence (périodes de conduite sans histoire). Les résultats montrent que les conducteurs se livraient à des tâches sans rapport avec la conduite dans 71 % des collisions, dans 46 % des quasi-collisions et dans 60 % de tous les incidents mettant en cause la sécurité.

Le comportement le plus risqué qu'on a relevé est la transmission de messages textes à l'aide d'un cellulaire. Les conducteurs qui envoient des messages textes tout en conduisant étaient 23,2 fois plus à risque d'être impliqués dans un incident mettant en cause la sécurité, comparé à une époque de référence.

Plusieurs autres tâches présentaient un taux de probabilité d'accident sensiblement élevé. L'interaction avec un dispositif de répartition (p. ex. un petit clavier situé sur le volant) et le fait de composer un numéro sur un cellulaire sont deux tâches complexes notables associées à un risque considérablement élevé d'être impliqué dans un incident mettant en cause la sécurité.

Un résultat intéressant des analyses est celui relatif à l'utilisation du cellulaire. Le fait de chercher un cellulaire ou de composer un numéro constituait une tâche à risque élevé. Toutefois, le fait de parler ou d'écouter à l'aide d'un cellulaire tenu en main présente un taux de probabilité qui n'augmente pas le risque d'être impliqué dans un incident mettant en cause la sécurité. De plus, le fait de parler ou d'écouter à l'aide d'un téléphone mains libres présente un effet de protection important (c.-à-d. qui diminue le risque d'un incident mettant en cause la sécurité), tout comme l'utilisation d'une radio bande publique (CB).

Les résultats positifs constatés pour le fait de parler ou d'écouter à l'aide d'un téléphone concordent avec ceux de deux récentes études

naturalistes sur les conducteurs de véhicules légers (c.-à-d. les voitures de tourisme). Dans la première étude, on a constaté un effet protecteur pour les tâches moyennement complexes, notamment le faire de parler ou d'écouter à l'aide d'un appareil tenu en main. Dans la seconde, lorsque les conducteurs utilisaient un cellulaire, ils présentaient des variations de vitesse inférieures et ils maintenaient davantage leur regard axé sur la route.

Comme il s'agit d'une des premières études axées sur la distraction des conducteurs de véhicules automobiles commerciaux, il sera important de mener des études ultérieures pour confirmer la validité de ces résultats. Nombre des résultats observés concordent avec les études antérieures sur la distraction des conducteurs de véhicules légers. Toutefois, certains résultats (notamment le risque élevé associé à des regards brefs (moins de 0,5 seconde) seraient inédits en ce qui concerne la conduite d'un véhicule automobile commercial.

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site : ***www.vtti.vt.edu/publications.html***

Storytelling for professional development in a technology-mediated police learning environment

Par Kenneth H. Anderson et William D. Muirhead

La technologie éducative est souvent utilisée en perfectionnement professionnel. Les plateformes électroniques et la formation assistée par ordinateur sont mises à profit avec bonheur dans les pédagogies de perfectionnement. La présente étude porte sur l'utilisation d'un environnement d'apprentissage au moyen de la technologie (EAMT) pour le perfectionnement professionnel des policiers. Il s'agit d'examiner les effets de la narration dans un EAMT telle que perçue par les policiers de première ligne dans les premières années de leur formation et de leur perfectionnement.

> La narration est une méthode bien établie pour communiquer de l'expérience aux policiers novices.

La narration est une méthode bien établie pour communiquer de l'expérience aux policiers novices. L'idée du mariage de la narration à un EAMT est issue du désir de rendre ces environnements plus attrayants, tout en utilisant une méthode éprouvée dans les cercles policiers. On a fait appel à une méthode de recherche qualitative pour examiner cette notion et en tester l'utilisation et l'application à l'avenir.

On a mis un cours électronique à la disposition des participants à l'étude (des policiers de première ligne comptant de un à trois ans d'expérience). Le cours fait appel à la narration pour présenter la matière, sous forme de trois vidéos d'agents relatant leur expérience dans des projets et des exercices liés à la formation et à l'application de méthodes d'apprentissage axées sur la résolution de problèmes. On a interviewé un groupe échantillon de participants à l'aide d'une approche semi-structurée.

L'étude souligne la grande utilité des récits comme outil didactique pour le perfectionnement professionnel des policiers et montre que les récits présentés dans un EAMT reflètent l'effet de récits présentés dans un contact face à face. Le premier système d'enseignement comporte divers avantages : l'environnement de travail actuel des policiers impose à ceux-ci de telles contraintes de temps qu'il faut un cadre d'apprentissage et d'exposés concis, bien servi par l'EAMT.

Le plus grand avantage des récits présentés dans un EAMT de la police tient au contrôle qu'on peut exercer sur l'uniformité des récits. Dans une interaction face à face, il y a peu de contrôle sur ce qu'on pourra dire à une nouvelle recrue; dans l'EAMT, on peut choisir et réviser les récits avant leur présentation, conformément aux objectifs et à la mission de l'organisation. Ce contrôle permet d'éviter que des récits inappropriés soient relatés, afin de transmettre la culture la plus désirable qui soit chez les recrues dès le début de leur carrière.

Pour consulter la version intégrale du rapport, visiter le site : ***www.policecouncil.ca/pages/research.html***

Améliorer le soutien aux opérations tactiques

Par Timothy Workman
Gestionnaire de projets, partenariats stratégiques
Institut de technologie de l'information
Conseil national de recherches du Canada

Afin d'améliorer la préparation et le soutien opérationnels dans le domaine de l'application de la loi, l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de recherches du Canada (ITI-CNRC) a entrepris plusieurs projets de recherche en collaboration avec des organismes de défense et de sécurité. Ces projets examinent les moyens d'exploiter les méthodologies d'apprentissage, les pratiques opérationnelles et les technologies de l'information naissantes pour régler une grande variété de problèmes liés aux opérations et à la formation, ainsi que les façons de modifier les pratiques, les modèles de programmes et les technologies de soutien dépassés pour accroître l'efficacité, l'efficience et la place accordée à l'apprentissage par l'expérience.

De nombreux agents d'application de la loi évoluent dans un environnement de travail dynamique et incertain, qui présente des dangers inhérents. On ne saurait trop insister sur l'importance de la formation requise pour bien préparer le personnel à affronter ces dangers.

La meilleure façon de soutenir les employés ainsi sollicités consiste à leur offrir des possibilités d'apprentissage qui mettent l'accent sur la formation pratique en plus de l'enseignement en salle de classe. On a longtemps atteint cet objectif au moyen d'exercices de formation axés sur des infrastructures matérielles et d'un ratio élevé entre instructeurs et élèves. Cette approche impose toutefois diverses contraintes aux centres de formation, dont les coûts associés à l'entretien d'installations perfectionnées, au personnel et à l'hébergement prolongé des élèves. De plus, les programmes de ce genre n'arrivent pas à simuler la vaste gamme de situations que les agents d'application de la loi peuvent s'attendre à devoir gérer dans l'exercice de leurs fonctions.

Conseil national de recherches du Canada

L'adjudant Claude LaPointe des Forces canadiennes, à gauche, lance une grenade « éclair-son » alors que le sergent Pierre Harnois s'apprête à entrer dans la pièce. Cet exercice de simulation au laboratoire de l'ITI-CNRC à Fredericton s'inscrit dans les recherches visant à améliorer les tactiques de formation.

La formation virtuelle

Une solution qui s'est avérée très efficace dans la formation des militaires consiste à ajouter des programmes de simulation virtuelle aux méthodes et systèmes existants. Les mesures prises en ce sens au sein des Forces canadiennes ont démontré que l'intégration d'un volet de simulation interactive aux programmes de formation sur place peut réduire considérablement les besoins en infrastructures matérielles tout en améliorant nettement les capacités de l'élève, ce qui diminue le temps nécessaire à l'assimilation des compétences requises. Malgré leur nature virtuelle, les exercices de simulation de ce genre offrent une expérience de formation beaucoup plus diversifiée et exigeante sur le plan cognitif que les milieux de formation traditionnels, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage par l'expérience.

L'ITI-CNRC collabore avec la Défense nationale pour concevoir des technologies d'interface mieux adaptées aux réalités actuelles de l'environnement de formation. Par exemple, dans le cadre du projet de simulateur interactif d'engagement par immersion (SIEI), des chercheurs élaborent des technologies qui pourraient faciliter la formation sur l'adresse au tir et l'exercice du jugement en situation de combat rapproché avec des armes légères. Ce projet comporte trois volets de recherche-développement qui visent à utiliser la technologie pour améliorer la formation dans les domaines des forces armées, de l'application de la loi et de la sécurité :

1. Reconnaissance vocale : permet à l'apprenant de communiquer verbalement avec les personnages virtuels pendant une simulation et d'appliquer des techniques d'interpellation et de communication appropriées dans une situation hostile où le langage employé, le ton, l'articulation et même le volume influeront sur l'issue du scénario.
2. Interface laser : permet de suivre les tirs d'une arme à feu virtuelle pour fournir une rétroaction détaillée sur le maniement de l'arme lors du scénario, y compris sur les points de visée, la trajectoire des balles et les coups tirés.
3. Modélisation cognitive : permet de modéliser les comportements de l'instructeur et de l'élève afin d'évaluer divers éléments liés au rendement et à la compétence. Cette modélisation peut aussi s'appliquer à l'enseignement de la communication verbale et non verbale pour les interventions d'équipe.

Les percées technologiques dans ces domaines aideront à créer un environnement de formation plus dynamique et mesurable offrant divers scénarios relatifs à des compétences techniques (ex. : maniement d'armes) et cognitives (ex. : jugement et prise de décision tactique).

La chaîne des avantages associés aux opérations réseaucentriques.

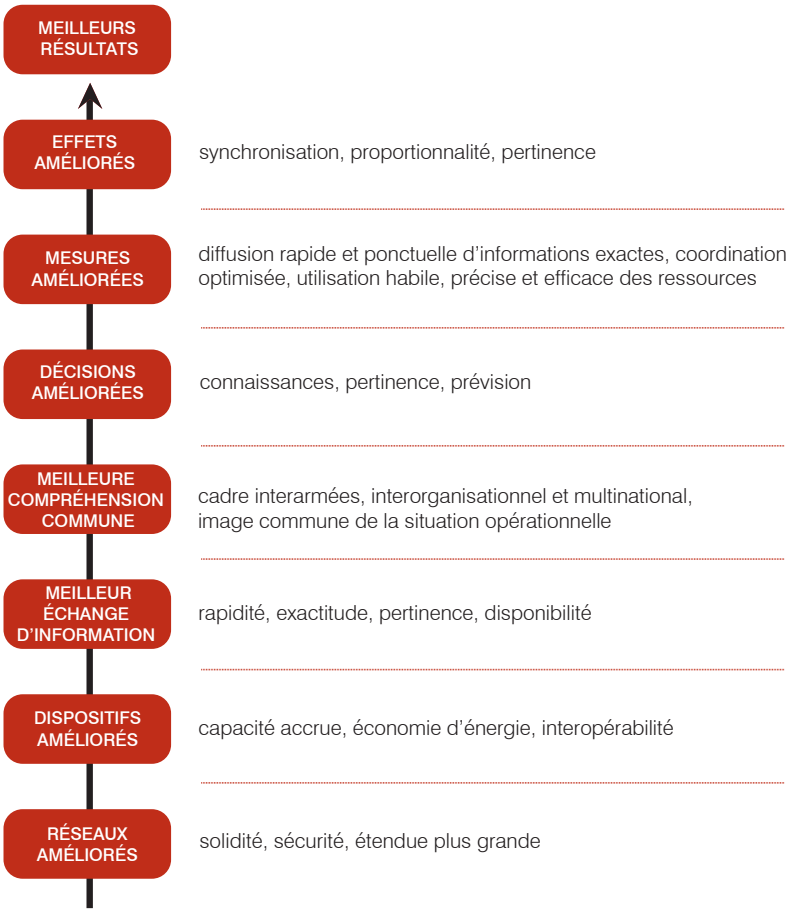

Conseil national de recherches du Canada

Tirer profit de la technologie

Au printemps 2010, l'ITI-CNRC entreprendra un projet de recherche sur l'utilisation de la simulation distribuée aux fins de formation. Ce projet offrira aux organismes gouvernementaux des environnements virtuels d'essai en vue de l'étude de nouvelles plates-formes, technologies et capacités, et fera aussi le pont avec les programmes de recherche en cours dans ce domaine. L'un des objectifs sera la mise au point d'un environnement virtuel en ligne adapté à la formation des militaires et des policiers ainsi qu'aux fonctions de soutien opérationnel dans les milieux urbains complexes, comme ceux des Jeux olympiques de Vancouver et du prochain sommet du G20. Il s'agit de réduire l'écart entre les chercheurs et les utilisateurs finaux tout en augmentant la compétence de ces derniers, ce qui contribuera par la suite à stimuler les activités de recherche.

Les technologies associées au projet évolueront avec le temps, mais l'exploration de la simulation distribuée comme méthode de formation pourrait aider à réduire les besoins en infrastructures ainsi qu'en formation sur place aux fins d'attestation des compétences, tout en augmentant la collaboration entre les clientèles cibles, les établissements de formation et les disciplines d'enseignement. Par exemple, les environnements de simulation pourraient faciliter la tenue d'exercices à grande échelle s'adressant à plusieurs intervenants (services paramédicaux, de police, d'incendie, etc.). Ce genre d'exercices exige énormément de ressources lorsqu'il faut réunir physiquement tous les participants, particulièrement s'ils viennent de l'étranger. Les frais de déplacement peuvent alors dépasser le coût de l'activité de formation proprement dite.

En matière de soutien opérationnel, l'ITI-CNRC effectue des travaux de R.-D. sur les façons d'utiliser les technologies de repérage, les techniques avancées de forage de données, les réseaux de communication à large bande et les communications mobiles pour améliorer la collecte, le traitement et la diffusion de renseignements tactiques entre organismes et intervenants.

Cette recherche porte sur divers sujets susceptibles de contribuer à la chaîne des avantages en menant à des percées technologiques successives qui se traduiront par des résultats améliorés.

Le leadership par l'innovation

Idéalement, cette évolution des plates-formes utilisables en réseau appuiera une vision de l'intégration des modes de travail et des solutions technologiques qui favorisera des opérations adaptables et dispersées dans un cadre interarmées, interorganisationnel, multinational et public (IIMP). Elle créera également des capacités d'apprentissage et de soutien opérationnel réseaucentriques, évolutives, durables, entièrement sûres, intégrées et interopérables qui sont adaptées aux milieux de la sécurité et des premiers intervenants, tout en étant synchronisées entre les organismes nationaux, régionaux et municipaux.

Le CNRC, principal organisme de R.-D. du gouvernement du Canada, s'est taillé une réputation internationale en matière de recherche et d'innovation, ce qui en fait une figure de proue dans l'exploitation des sciences et de la technologie au profit d'une économie avant-gardiste et fondée sur le savoir. L'ITI-CNRC, créé en 1990, figure parmi les 20 instituts de recherche et programmes nationaux du CNRC. En cette qualité, il effectue des recherches scientifiques, élabore des technologies, repousse les frontières du savoir et soutient l'innovation. Les travaux entrepris dans ses laboratoires à Ottawa (Ont.), Fredericton (N.-B.) et Gatineau (Qué.) comportent trois orientations stratégiques : la transformation des données en savoir (donner un sens à l'information), les systèmes axés sur les personnes (favoriser l'utilisation efficace de la technologie) et les affaires électroniques (faire des affaires n'importe où, n'importe quand).

En 2010, l'ITI-CNRC cherchera à élargir son réseau de partenaires en collaboration avec des organismes des milieux de la défense et de la sécurité afin de concentrer les travaux de recherche sur des domaines d'intérêt commun. Outre l'élaboration de technologies précises à l'appui des activités de formation et de soutien opérationnel, l'ITI-CNRC étudie aussi des méthodes et des processus connexes qui peuvent améliorer le rendement opérationnel individuel au moyen de solutions technologiques. ■

Les médias sociaux mis à profit dans la répression du crime

Kevin Masterman

L'agent Scott Mills, du Service de police de Toronto, travaille à élargir sa crédibilité dans le Web et en personne dans le quartier du centre-ville ouest de Toronto.

Par Kevin Masterman
Rédacteur-photographe du Service d'information publique
Service de police de Toronto

Lorsque l'agent Scott Mills a un problème, il fait appel à des milliers d'amis pour obtenir de l'aide. Cet agent d'expérience du Service de police de Toronto (SPT) a érigé une communauté d'internautes sur des sites de réseautage comme Facebook, Twitter, Vibe.to et YouTube, mettant ainsi à profit une interaction sociopolicière utile aux enquêtes.

« Le défi pour la police consiste à prendre l'initiative et à fournir des conseils et des directives en ligne de façon officielle, explique l'agent Mills au sujet de son travail comme agent de liaison auprès des jeunes d'Échec au crime de Toronto. Autrement, on ouvre la porte aux rumeurs et aux insinuations qui risquent d'entraver une enquête. »

Il a joint la communauté d'internautes par la façon traditionnelle — en personne. Il mobilise les jeunes par l'entremise d'événements communautaires comme des compétitions de BMX, des campagnes de nettoyage de quartier et l'organisation de murales de graffitis légaux. « Il vous faut une base de partisans, car quand vient le temps de communiquer de l'information de façon opportune, les gens sont là », explique l'agent Mills, qui cite l'exemple des réponses obtenues lorsqu'il a utilisé Facebook pour afficher une demande de renseignements sur une adolescente portée disparue, Mariam Makhnishvili, âgée de 17 ans.

Dans les six heures suivant l'annonce (en anglais) pour aider à retrouver l'adolescente parlant le géorgien, des internautes ont affiché des versions traduites de l'annonce dans YouTube et dans Facebook. L'affaire a suscité une attention nationale, pour la plupart grâce à une campagne en ligne. « Vous touchez un auditoire qui demeurerait inaccessible par les médias traditionnels », précise l'agent Mills.

Susciter la confiance

L'agent Mills souligne que les policiers doivent mettre en valeur leur crédibilité en mobilisant les jeunes, et non se contenter de lancer de l'information dans le Web et s'attendre à des résultats. « Il faut prendre l'initiative et nouer des relations », explique-t-il, en faisant allusion à l'éventail de ses amis internautes — depuis d'anciens membres de gang ayant un lourd casier judiciaire à des jeunes surdoués. « Lorsque des gars qui ont eu des démêlés avec la justice viennent à vous en disant vouloir vous aider ou chercher du travail, vos efforts de mobilisation ont porté fruit. »

Il encourage les policiers à être le plus avant-gardiste et pertinent possible pour toucher leur auditoire cible — des jeunes en quête d'une activité constructive.

« Scott (l'agent Mills) nous tient constamment au courant dans Facebook », explique Tyler, jeune amateur de BMX de 16 ans qui a participé à un camp organisé par la société de logements communautaires de Toronto.

Jason Tojeiro, qui a coordonné le camp, souligne que 30 jeunes y ont participé. « Ces jeunes passent leur temps dans Facebook; ils y trouvent plein d'activités grâce à Scott. »

Patrouille dans le Web

L'agent Mills a débuté son incursion dans le Web alors qu'il travaillait à la Division 14 du SPT, un secteur occupé qui compte des propriétés de choix et des logements sociaux. Dans un incident local, un jeune de 14 ans a été poignardé et les agents chargés de l'enquête ont repéré le suspect qui se vantait ouvertement de ses actes de violence dans le Web. « Que faire dans un tel cas? Comment localiser le suspect derrière son clavier? » précise l'agent Mills.

Après avoir déposé des accusations et constaté l'imposition de peines sans rapport avec la gravité du crime, l'agent Mills et d'autres agents ont lancé le projet Internet Truancy (truands dans le Net), grâce auquel les policiers qui observent des jeunes commettre des crimes mineurs examinent l'usage qu'ils font d'Internet.

« La meilleure façon de réprimer le crime est de le prévenir », explique l'agent Mills. Vers la fin de 2007, il a repéré un jeune en ligne qui parlait de violence à l'école, et de la meilleure façon de tuer un policier.

« Nous avons pu prévenir à temps une fusillade à l'école, précise l'agent Mills. C'était écrit noir sur blanc dans les blogs de l'auteur. »

L'agent Mills souligne que les policiers doivent garder un œil sur le Web, tout comme ils le font dans les rues afin de prévenir la violence et veiller à ce que personne ne soit victime. Si la police a tardé à s'immiscer dans le Web — probablement parce qu'elle est intimidée par la technologie et ne dispose pas des procédures voulues — l'agent Mills estime que le jeu en vaut la chandelle.

« Je ne fais pas cavalier seul, ajoute l'agent Mills. Des milliers de gens m'épaulent. » ■

L'agent Scott Mills est entré au Service d'information publique du SPT en qualité d'agent des relations avec les médias sociaux. Pour voir l'agent Mills en action, visiter le site : facebook.com/ScotMills2.